



REPUBLIQUE FRANÇAISE

---

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

---

(SEINE-MARITIME)

2010

C O N S E I L M U N I C I P A L

S E A N C E D U 21 M A I

COMpte RENDU N° 3

**1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme le MAIRE : « Bonsoir Mesdames et Messieurs. Nous allons débiter le Conseil Municipal n° 3. Si vous le voulez bien, nous allons procéder à l'appel et je vous propose que le secrétaire soit Anne-Marie DELRUE, en tant que plus jeune de cette instance. Cela ne pose pas de problème ? Quelqu'un est contre ? Non. S'abstient ? Non. Donc, Anne-Marie DELRUE, c'est possible. »

Melle DELRUE désignée secrétaire de séance procède à l'appel nominal.

**Présents** : Mme GAOUYER, Mr LENGLET, Mme COINTREL-CAREL, Mr BARBIER, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Mr LEVESQUE, Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN, Mr SOUCHET, Mme ELIE, Mr GAOUYER, Mme MICHEL, Mr DUJEANCOURT, Mlle DELRUE, Mr LEBLANC, Mr LEBEUF, Mr GOUET, Mr PARISY, Mme MALLET, Mr LAMORIL, Mme RADE, Mr DENEUFVE, Mr VITAUx.

**Représentés** : Mr BEAUMES par Mr LEVESQUE, Mme SUEUR par Mme ROBILLARD, Mr DIEPPOIS par Mlle DELRUE, Mme DERAMBURE par Mme BRIFFARD.

**Absent excusé** : / / /

Les Conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Madame le MAIRE déclare la séance ouverte.

Mme le MAIRE : « Je vous remercie, nous pouvons donc tenir le Conseil Municipal. Je vais demander à Madame LEFEBVRE de me rejoindre mais avant cela, je suis obligée de vous demander l'autorisation d'ajouter 2 points au Conseil Municipal.

Le 1<sup>er</sup> point que je vous propose, pourrait s'appeler le point 17. Vous savez qu'ont été publiés les nouveaux décrets concernant les Conseils d'Administration dans les Hôpitaux et il y a une ambiguïté dans les textes : une partie dit que c'est le Maire qui désigne, une autre dit que c'est l'Assemblée donc, je vous propose que l'on aille à ce pourquoi on ne peut être retoqué et aller au vote à l'Assemblée. Donc, si vous en êtes d'accord, nous aborderons cela tout à l'heure en point 17.

Est-ce que quelqu'un est contre ? Non. S'abstient ? Non. Donc on peut l'ajouter.

Puis en point 18, je vous propose de revoir l'histoire des salles pour les mariages car il y a surenchères de demandes et nous aurions besoin de célébrer un mariage. Nous vous ferons la proposition de l'entrée du Théâtre parce que, le faire dans la salle polyvalente des écoles, ce n'est peut-être pas terrible, le Pavillon des Ministres étant lui-même déjà occupé, nous sommes un peu en difficulté, donc nous aborderons cette question si vous me le permettez tout à l'heure en point 18.

Est-ce que quelqu'un est contre que cela soit rajouté à l'ordre du jour ? Non. Quelqu'un s'abstient ? Non. C'est autorisé, je vous remercie.

Donc, nous allons pouvoir commencer ce Conseil mais en préambule, je voudrais évoquer un personnage de la Ville d'Eu qui est décédé fort récemment.

Il s'agit de Monsieur Georges MERAUD. Vous savez qu'il s'est éteint le dimanche 12 avril à l'âge de 83 ans, étant né en 1926. Il a pris, en 1966, la suite de son père Vincent, à la tête de l'Hôtel Le Relais. Ensuite, dans sa vie, il a souhaité être élu Conseiller Municipal, ce qu'il avait fait dès 1965 sous la mandature de Pierre ALLART. Il a été réélu plusieurs fois et ainsi, il a occupé le poste d'Adjoint au Maire, notamment après l'élection du Maire Jean DUHORNAY et ce sont des fonctions qu'il abandonnera en 1995. C'était, je crois, les uns et les autres, pourrez en témoigner, un homme d'action. Il est à l'origine entre autre en 1967, du jumelage EU avec HAAN. Il fût aussi juge au Tribunal de Commerce de EU, Président du Syndicat Hôtelier, du Syndicat de l'eau. Officier de réserve, il a effectué beaucoup d'actions sur notre territoire. Il a eu une carrière tournée vers les autres et un engagement au quotidien qui lui ont valu d'être promu au titre de Chevalier de l'Ordre National du Mérite et vous savez que ses obsèques ont donc eu lieu 4 jours après, le jeudi 15 avril. »

« Donc, je vous propose que nous nous levions pour faire une minute de silence.

Je vous remercie.

Nous allons pouvoir aborder le point n° 2. »

## **2) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2010**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 2 Avril 2010 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme le MAIRE : « C'est donc le compte rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2010. Est-ce qu'il y a des remarques sur la forme ou des questionnements à ce compte rendu ? »

Mr GOUET : « Simplement, ce que je pourrais considérer comme une faute de frappe, à la page n° 25, au 2<sup>ème</sup> paragraphe, tout-à-fait en fin de paragraphe, il est écrit : « ...nous nous retournons donc contre le budget». Ce n'est pas l'expression que j'ai employé, c'était : « ...nous voterons donc contre le budget. »

Mme le MAIRE : «Je retiens ce que vous dites : nous voterons c'est une faute par rapport au micro. C'est un exercice très difficile, avec un budget, cela fait énormément de pages.

Mr GOUET : « Oui, tout-à-fait. Bien sûr. »

Mme le MAIRE : « Et en même temps, ce n'est vraiment pas simple. Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

### **3) ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT RELATIF AUX ORIENTATIONS GENERALES DU P.A.D.D. (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)**

Madame le MAIRE rappelle aux membres du Conseil municipal que la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 a innové en instituant le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, destiné à exposer le projet urbain d'une commune et à mettre en œuvre la réglementation qui s'y applique.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme, un débat est tenu en conseil municipal, afin de faire connaître les orientations communales en matière d'urbanisme.

Les orientations générales du PADD permettent de favoriser, notamment, le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville d'Eu nécessitant des orientations claires et stratégiques pour l'avenir, les objectifs du PADD s'articulent autour de deux projets essentiels, à savoir :

I. Maintien du niveau de la population associant le développement d'un habitat diversifié, équilibré et une gestion économe de l'espace

II. Développement d'activités permettant le maintien de l'emploi et l'essor touristique dans le cadre de la protection des ressources naturelles, des personnes et des biens

Le PADD décline ensuite chacun de ces projets en multiples objectifs, dont les principaux sont les suivants :

#### **I - Développement d'un habitat diversifié et équilibré répondant aux besoins**

Construction de nouveaux logements

Réhabilitation de logements

#### **Aménagement maîtrisé et durable des espaces à urbaniser**

Ouvertures limitées à l'urbanisation

Amélioration du fonctionnement urbain pour l'accueil des populations

#### **II - Confortement des zones d'emploi et extension des zones d'activités**

Extension des zones d'activité (commerce, artisanat ou industries légères)

Renforcement des commerces et services

**Développement touristique par mise en valeur de l'architecture et des paysages**

Préservation du patrimoine historique

Préservation du patrimoine naturel

**Développement dans le cadre de la protection des ressources naturelles, des personnes et des biens**

Protection des ressources

Lutte contre les risques naturels et technologiques

Il est donc demandé au Conseil municipal de mettre à la disposition du public, dans le cadre de la concertation préalable et après en avoir débattu, le document de présentation du projet d'aménagement et de développement durable énumérant les objectifs à atteindre (joint en annexe n°1).

Madame LEFEBVRE qui va me rejoindre va pouvoir nous détailler cette étape du Plan Local d'Urbanisme. Aujourd'hui, nous devons faire un débat relatif aux orientations générales. Nous sommes bien d'accord, nous sommes sur le démarrage de la procédure. Madame LEFEBVRE, je vous remercie de nous avoir rejoint et nous allons nous livrer à un exercice important, je vous donne la parole. »

Mme LEFEBVRE : « Le Plan Local d'Urbanisme a été revu. Nous nous étions vus une précédente fois pour analyser les remarques des services de l'Etat, entre autres, du Préfet. Depuis cette précédente réunion, avec les élus, nous avons travaillé à un projet d'aménagement et de développement durable, c'est la phase dans ce document d'urbanisme qui affiche réellement les objectifs de développement de votre Ville pour la dizaine d'années qui suit.

Il y a une petite notice qui vous a été adressée ainsi qu'un plan dont je vais faire l'exposé puis ensuite le débat.

Justement, aujourd'hui, c'est un débat au sein du Conseil Municipal. C'est la procédure d'urbanisme qui le veut, après y avoir travaillé le Conseil Municipal en débat, cela ne fait pas l'objet d'une délibération mais d'un débat pour ensuite, poursuivre la traduction règlementaire à travers un zonage, à travers un règlement écrit. A partir de cette date ce soir, sous 2 mois, si nous avons bien travaillé et si nous avons l'ensemble des documents disponibles, le document peut être de nouveau arrêté en Conseil Municipal.

Dans le cadre de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, je vous ferais des petits zooms, en même temps que nous en parlerons (Mme LEFEBVRE montre au niveau de l'écran). Il y a toute une série d'objectifs qui a pour principe, de protéger les éléments existants, le patrimoine, le cadre de vie, la richesse historique de la Commune, les éléments paysagers, tout en ouvrant à l'urbanisation de manière à atteindre les objectifs de développement suite à un diagnostic qui a fait ressortir que la Commune perdait des habitants depuis une trentaine d'années. Il y a une perte depuis 30 ans, d'environ 1 000 habitants, un petit peu plus depuis 75 : 1 055 habitants. C'est une fuite assez importante et les élus ont souhaité redynamiser la Commune à travers un accueil de nouvelles populations. Cet accueil va se faire sous plusieurs thématiques, un renouvellement de la Ville sur elle-même avec des projets qui sont en cours, le Lycée Anguier, la Caserne Morris. Il y a des opérations publiques, des opérations privées qui vont accueillir des logements, que ce soit en accession à la propriété ou en locatif, un travail sur la Ville qui va permettre de retravailler, de recréer des zones de développement à l'intérieur du tissu bâti en prenant comme supports les réseaux, donc j'allais dire un coût moindre pour la collectivité puisque les équipements et réseaux sont présents. Ces éléments (nous allons faire un petit zoom) se situent dans la partie qui vient, nous avons le coeur historique avec évidemment, tout le patrimoine aujourd'hui existant, la partie la plus ancienne avec sa caractéristique architecturale, une partie un petit peu plus récente à travers les Faubourgs, la création des zones d'extension et à travers ce centre ancien, une opération d'amélioration de l'habitat qui va apporter elle-même des logements disponibles et puis la Ville qui serait créée sur elle-même.

Ensuite, nous retrouvons les zones d'extension encore plus récentes, qui reprennent la partie du Mont Vitôt, la partie de Saint-Laurent, également le secteur de Beaumont, le quartier du Stade, puis le Parc Sainte-Croix où là, nous avons une typologie d'habitat encore différente, beaucoup plus récente sous la forme de lotissements et à travers ces secteurs, il y a des espaces mutables, des espaces encore vierges qui offrent la possibilité d'accueillir de nouveaux logements sous la forme d'une accession ou de locatif. Une consommation d'espaces faibles puisque nous sommes à l'intérieur du tissu urbain. Ces éléments sont complétés par la création de nouveaux quartiers qui vont venir en renforcement de la ville en mutation sur elle-même. Donc, une zone de développement sur la partie Sud, sur le plateau au niveau du Mont-Vitôt où aujourd'hui, il y a déjà des opérations qui ont été réalisées, l'opération Sodineuf et des opérations individuelles. Une logique de développement puisqu'il n'y a pas de contraintes en termes de paysage, nous sommes sur le plateau et une desserte routière relativement facile, malgré des besoins de désenclavement, nous en parlerons après pour améliorer la circulation dans ce secteur.

Puis, il y a également des secteurs de développement sur la partie Nord, avec le secteur de Saint-Laurent. Aujourd'hui, il y a des zones déjà bâties avec des amorces de voiries existantes, une ouverture à l'urbanisation qui peut créer des liens entre les quartiers déjà existants et en même temps permettre de résoudre des soucis de circulation et autres à l'intérieur des tissus déjà existants. Une volonté de préserver la Ville, d'accueillir de nouveaux logements. La Ville d'Eu est une Commune de plus de 3 500 habitants et la loi impose 20% de logements locatifs. Aujourd'hui, d'après les chiffres de l'INSEE, nous sommes un peu plus de 10 %, il faut atteindre ces 20 % avec des programmes de logements locatifs qui permettront au PLU et à la Ville d'être conformes à la réglementation. »

Mr VITAUX : « C'est 20 % de logements locatifs ou 20 % de logements sociaux ? »

Mme le MAIRE : « Locatifs sociaux. »

Mme LEFEBVRE : « Locatifs sociaux. On n'intègre pas dans ces locatifs le privé. Ce n'est que du public, sous différentes formes, cela peut être du pavillon comme du collectif, comme de la petite maison de ville. Toutes les formes sont autorisées mais il faut que ce soit des bailleurs sociaux qui soient à l'initiative ou la collectivité, la Commune. Des zones de développement qui se situent en extérieur de la Commune sur le plateau du Mont-Vitôt ou alors vers Saint-Laurent avec une mixité aussi d'occupation du sol, pour certaines des entrées, telles que sur la partie Nord avec, nous l'aborderons après, mais un besoin de se développer aussi avec le fort patrimoine présent sur la Commune, une volonté touristique de se développer, pour les entrées situées sur l'axe Gamaches-Mers Les Bains, un potentiel de vitrine et d'accessibilité donc pourquoi pas des projets hôteliers également en mixité avec l'habitat qui permettra de renforcer cette ligne directrice.

Ces zones de développement se feront évidemment en prenant en compte les déplacements puisque le développement durable demande à ce que les déplacements soient pris en compte, déplacements à titre privé ou alors collectif et donc, j'abordais tout à l'heure, les zones de développement qui sont déjà ajoutées à des zones existantes, un besoin de trouver des voiries de désenclavement pour régler des problèmes de circulation et améliorer le cadre de vie et ne pas impacter les zones déjà existantes.

Pour la partie Sud du Mont Vitôt, des principes de désenclavement qui vont, j'allais dire, soulager la route de Mancheville et pourquoi pas rejoindre la Départementale, la route de Dieppe, la Départementale 925, donc dans un principe de trouver des dessertes différentes et même si on peut se raccrocher sur la voie de contournement qui est sur la Commune d'Etalondes. Puis, ces déplacements seront également facilités sur la partie Saint Laurent avec des amorces déjà existantes. Dans ces zones de développement, il est également important de prendre en compte l'intégration visuelle et paysagère de ces futures zones d'urbanisation, nous allons gagner sur le paysage, sur les zones agricoles sur la partie Mont Vitôt et, pour Saint Laurent sur l'espace naturel puisque nous sommes dans un relief un petit peu plus chahuté donc il y a aussi une volonté dans le Plan Local d'Urbanisme à travers ce projet d'aménagement et de développement durable, d'intégrer ces zones de développement en traitant les

entrées de ville de manière qualitative, en leur apportant justement par la suite dans le document, des prescriptions règlementaires d'architecture, en terme paysager pour intégrer visuellement les futures zones mais également pour protéger les futures constructions des intempéries, nous sommes à la fois sur le plateau, des intempéries peuvent nuire. Donc, gestion des entrées de communes que ce soit pour les zones de développement mais également pour les entrées depuis Dieppe, depuis Gamaches, depuis Mers. Chaque entrée aura un traitement particulier pour que la ville puisse toujours communiquer une image qualitative qui donne envie de venir jusqu'au centre pour découvrir le patrimoine un peu plus proche de nous.

Ce projet fait également état d'une volonté de l'amélioration du fonctionnement urbain pour accueillir la nouvelle population et servir aussi la population actuelle et là, j'abordais tout à l'heure, les déplacements nous avons vu les désenclavements mais il y a également d'autres projets qui se sont fait à une échelle intercommunautaire avec Mers les Bains et Le Tréport, à travers la CCI et un projet de pénétrante qui va permettre de desservir la zone des Prés Salés vers la voie de contournement, un désenclavement de cette zone, en fait on reprend un projet intercommunautaire à l'intérieur du PLU et une volonté aussi puisque la ville se reconstruit sur elle-même et il y a entre autre le nouveau Lycée Anguier au quartier du Stade qui génère un chamboulement dans l'espace, une volonté également de trouver des solutions pour faciliter les déplacements de cette nouvelle zone et de leurs nouveaux usagers. Avec également un projet de désenclavement vers toujours la voie de contournement de la 925 qui vient depuis le rond point d'Etalondes jusqu'à Saint Quentin Lamotte. Des projets de désenclavement, on intègre le projet de pénétrante intercommunautaire et puis le quartier du Stade également pris en compte dans ce désenclavement.

Dans ces fonctionnements urbains et déplacements, il y a évidemment la gare qui est un outil très important dans le développement durable, qui évite d'utiliser son véhicule et cette gare connaît un trafic qui s'est accentué avec la proximité des équipements scolaires qui se sont renforcés sur le quartier du Stade donc la gare est un élément important, il y a également une volonté de faciliter la vie des usagers et la desserte des bus est également un élément pris en compte avec une situation existante mais également des points qui seront renforcés à travers la desserte des futurs quartiers de développement, que ce soit le Mont Vitôt ou Saint Laurent. Tout un diagnostic sera dressé et sera annexé dans le PLU pour apporter par la suite, après le PLU, des solutions et des schémas de déplacement pour les parties existantes et les parties futures. Dans ces déplacements, on tient compte également de la place de la voiture à proprement parler, du véhicule pour le stationnement et il y a aussi une réflexion qui est menée, ce stationnement pour les futures zones de développement sera organisé à travers un règlement, il y aura une imposition de nombre de stationnements par logements créés pour que chacun puisse vivre en harmonie, faciliter le stationnement résidentiel, la voiture particulière et également le stationnement des poids lourds puisqu'il y a un certain nombre d'entreprises donc un besoin de gérer ces stationnements essentiellement le week-end, une réflexion également dans le projet de développement. Un travail de la ville sur elle-même, un projet de préserver le cadre de vie, de redynamiser la population en essayant de consommer le moins de surfaces agricoles possibles mais tout de même, en se développant pour boucler la ville, retrouver des réseaux. Donc ceci est un 1<sup>er</sup> point.

Un 2<sup>ème</sup> point va se référer au développement économique qui va, évidemment, prendre en compte les aspects patrimoine, les aspects emplois. Tout ça dans un cadre de protection des biens et des personnes et de nos ressources environnementales. Les zones d'emplois sont confortées dans le PLU. C'est une volonté avec confortement des zones d'emplois et extension des zones d'activités, il y a tout un tissu industriel présent sur la commune, un tissu artisanal également, donc pérennisation des activités. Nous avons le site des Prés Salés, la zone Europolis. Il y a également le secteur qui se situe sur la route de St Pierre en Val avec la SIVAL, une pérennisation de ces zones d'activités avec une mixité industrielle, artisanat, commercial également et une volonté de travailler aussi de manière logique. La ville d'Eu dispose d'un territoire mais il ne faut pas non plus faire abstraction des communes voisines et sur Etalondes, il y a un développement économique commercial qui est bien avancé et qui existe et l'objectif est également dans le PLU d'Eu, de prendre en compte ces éléments

extérieurs à travers des supports routiers, à travers le rond point qui existe en entrée de commune depuis Dieppe, de développer l'aspect commercial également, de manière à ce qu'il y ait une logique de développement commercial au sein de la vallée.

On pérennise l'existant mais on développe tout de même la partie commerciale en lien avec Etalondes. Ensuite ce développement économique a aussi un aspect touristique puisqu'il y a un nombre important de monuments, d'éléments patrimoniaux très importants et remarquables sur la commune. Donc certains sont repris avec les petites pastilles bleues que vous pouvez reprendre dans le centre. Vous avez également le Bois l'Abbé qui en fait partie (Mme LEFEBVRE ouvre une fenêtre au niveau de son ordinateur pour l'écran). Certains éléments constituent un atout économique, indéniable pour la commune avec un objectif évidemment de les pérenniser puis de les faire découvrir. Cet aspect touristique va de pair avec le renforcement d'une offre d'hébergement, d'un tourisme d'affaires qui pourrait se développer sur la commune, avec en premier lieu sur l'axe Gamaches-Mers les Bains, pourquoi pas en entrée de commune, des équipements hôteliers qui auraient une implantation satisfaisante. Il y a déjà un équipement hôtelier en entrée depuis Dieppe, la Cour Carrée, donc il y a différents points, le Pavillon de Joinville, différents points au niveau du territoire qui disposent d'une offre hôtelière avec des cadres de vie différents et une offre également différente, renforcer cette offre puis il y a des éléments qui viennent compléter ce tourisme avec le Parc du Château qui est un élément de patrimoine à préserver, à mettre en valeur également. Il y a le camping qui fait également l'objet d'un classement puis d'une mise aux normes, le site de la Hêtraie puisque le tourisme mais c'est aussi le loisir, la culture donc, les enfants. Nous avons listé certains éléments, la Hêtraie, il y a également le site avec la salle Audiard puis les jardins familiaux qui sont également une trace de la mémoire, de la culture donc une volonté de préserver cet élément qui viendra de concert avec la préservation du patrimoine. Cet aspect touristique est complété par le loisir, la culture, le sport et sur la commune, il y a, sur le quartier du Stade, des équipements sportifs existants et le projet de les moderniser, les pérenniser, pour qu'ils aient toujours un rôle pour la collectivité.

A côté de cela, tous ces éléments, le travail de la ville, les emplois, l'activité économique, touristique, commerciale, j'oubliais aussi une opération FISAC qui permet aussi un travail en profondeur sur le tissu. Tout cela s'accompagne par la préservation du cadre de vie avec les éléments naturels et entre autres, le monde agricole. C'est un élément important puisque les services de l'Etat nous demandent d'être vigilants en terme de consommation de l'espace et la Chambre d'Agriculture en est le premier interlocuteur, d'être vigilant à ce que les agriculteurs puissent toujours disposer des terres pour cultiver et c'est un élément pris en compte dans le document à travers un recensement des corps de fermes en activité puis une consommation moindre d'espace, donc un travail sur la ville.

La protection du cadre de vie s'accompagne aussi par les zones de patrimoine et la ville d'Eu se situe en partie en vallée avec une zone humide naturelle suivant des atlas des zones inondées transmis par les services de l'Etat, l'objectif de développement s'accompagne évidemment de la préservation de ces éléments naturels. Nous sommes à cet endroit (Mme LEFEBVRE indique au public l'endroit) en limite avec Ponts et Marais, sur l'arrière des jardins ouvriers donc une préservation du fond de vallée qui n'est pas construit, il restera à l'état naturel pour également préserver les entrées de commune, apercevoir toujours le patrimoine en arrière plan, la préservation du coteau nord à travers un relief beaucoup plus mouvementé et des limites d'urbanisation qui se créent aussi avec la préservation de la Chapelle, puis un relief qui limite le développement. Les éléments naturels sont aussi la forêt domaniale qui est un élément indiscutable et que l'on ne peut absolument pas changer puis le reste du territoire sur sa partie Sud correspond également à la préservation de l'agricole. Ces éléments font un tout et sont accompagnés par une gestion des eaux pluviales, une gestion des eaux usées pour que le cadre de vie, les biens et les personnes puissent être protégées à travers ce document d'urbanisme, les risques naturels sont à prendre absolument en compte sinon le Préfet nous refusera le dossier. Nous disposons déjà d'informations mais le fil conducteur, c'est aussi ce cadre de vie et les risques à prendre en compte dans ce développement. Un travail sur la ville, des zones de développement, un accueil de population pour retrouver une population perdue depuis cette trentaine d'années tout en préservant l'économique développant l'aspect touristique et préservant le cadre de vie

et les éléments patrimoine historique bâti ou naturel. Voilà le projet qui est un peu plus détaillé dans la notice que vous avez pu lire. Voilà les grands thèmes repris.

Mme le MAIRE : « Un point particulier que vous n'avez pas évoqué qui est une donnée nouvelle que vous n'avez probablement pas : les Etablissements Margaux ont été dépollués, cette tranche là est finie, cela a été fait avec l'aide de l'Etat et on ne sait pas dans quel type de zone ça va être par contre. Là, nous aurons j'espère, des informations très bientôt en site pollué, en l'état actuel. Il nous reste l'Entreprise Desbordes qui est devenue Sival Bronze Alu. Qu'a-t-on d'autres comme zone polluée ? »

Mme LEFEBVRE : « Nous avons une zone rue d'Aumale. »

Mme le MAIRE : « Rue d'Aumale, nous avons une petite zone. »

Mme LEFEBVRE : « Au niveau de la jonction du Boulevard, en direction de Ponts et Marais, dans cette petite rue, il y a un site. »

Mme le MAIRE : « Oui, là où il y a l'Eglise protestante. En sous-sol, il y a quelques soucis. »

Mme LEFEBVRE : « L'objectif est d'afficher sur le PLU une potentialité de pollution donc cela veut dire que le jour où ce terrain sera vendu, l'acquéreur devra dépolluer le site avant d'y construire quelque chose. »

Mr VITAUX : « Le site de l'ancienne usine Capelle, il est aussi... »

Mme le MAIRE : « Il n'a pas été identifié pollué. Il a été vérifié il n'y pas longtemps. Par contre le site est à vendre et il ne trouve pas acquéreur depuis environ une petite dizaine d'années.

Nous lançons maintenant le débat à partir de cela, n'hésitez pas.

Nous avons fait pas mal de réunions depuis l'année dernière auxquelles les membres de la commission étaient associés, puis il y a eu des sous groupes avec les représentants de l'Etat puisque c'était une des remarques dans la copie, le fait que l'Etat semblait ne pas avoir été associé ou n'était pas venu aux réunions. Nous avons très nettement vu l'Etat être présent de façon à nous apporter des éclairages dans un contexte général du traitement d'une ville en pensant à un chef lieu de canton avec, malgré tout, une assez forte activité industrielle. Nous avons fait l'objet d'une étude au niveau national sur le côté industriel de notre ville.

Nous pouvons aussi aborder le fait que, tout à l'heure, Madame, évoquait les Stades et entre autres, il est clair que le Stade Franchet est en cohérence avec ce qui est marqué sur le schéma de la ville du Tréport, c'est-à-dire que dès que nous sommes dans les zones Verstraete actuellement, nous avons déjà un terrain de boules lyonnaises qui a été installé par la ville du Tréport. Donc, nous allons avoir une continuité de zones sportives en rassemblement de nos différentes communes. »

Mr GOUET : « Puisqu'il faut lancer le débat, je vais essayer de le faire. Nous sommes globalement en accord avec les objectifs fixés dans le PADD, notamment sur la diversification et le respect de l'équilibre dans le développement de l'habitat. Un peu plus réservés sur l'extension des zones d'activités commerciales, car le petit commerce local souffre déjà d'une trop grande influence des zones d'hyperactivités et je rappellerai que notre région est une des plus fournie en France à ce sujet. Il est urgent effectivement de fixer des limites à cette extension et de la doter d'une logique raisonnée. Par contre, nous relevons avec intérêt la préservation des patrimoines naturels et du patrimoine historique. C'est nécessaire et justifié car c'est là un des meilleurs atouts, deux des meilleurs atouts de notre cité mais nous espérons que les actions seront à la hauteur des intentions et

notamment en ce qui concerne le projet immédiat relatif à l'espace de la Caserne Morris, qui sont en contradiction avec cette préconisation de sauvegarde du patrimoine historique. De même, pour le patrimoine naturel, il faudra peut être envisager de cesser d'abattre des arbres au sein de la cité sous le prétexte qu'ils sont malades. »

Mme le MAIRE : « Je reprendrai tout de suite sur les malades, pour vous donner l'état sanitaire du Guizard, qui est très inquiétant donc il a été à nouveau radioscopé et il y a un traitement. Il y en avait déjà eu un il y a quelques années et la chose a largement empiré. Donc nous espérons que l'on ne nous dise pas qu'il soit complètement creux auquel cas, comme il y a quelques années, à l'un de ses frères, lors un coup de vent, l'avant dernier est tombé sur les grilles. Nous avons fait le diagnostic et là, maintenant, le traitement préconisé et on ne contredira pas les prescripteurs, nous n'en sommes pas en capacité. Ensuite, sur les arbres abattus, il y a des arbres qui étaient faits pour vivre 20 ans, qui ont vécu 45 ans. Il y a des arbres qui seront à abattre parce qu'il y a des désordres dans les conduites d'eau. Vous êtes quand même au courant de la tuyauterie qui s'est ouverte dans la Bresle il y a quelques mois et bien c'était lié aux racines des saules pleureurs donc là, on va avoir un travail de sécurité à faire et on expertise tout cela car les saules pleureurs sont remarquables. Mais, une fuite d'eau polluée dans la Bresle, quand même vous dire que, nous avons du discuter pour éviter de fermer la pêche au Tréport. Donc, des décisions sont à prendre et il faut être correctement éclairé pour les faire au mieux avec la technique de ceux que l'on peut contacter et en général, il n'y a pas une vérité unique sur ces problèmes là.

Nous avons vu également la mise en place de terres pleines de fleurs, de plantes, avant l'abattage des arbres, de façon à ne pas se trouver sur des espaces vides ou trop courts, de façon à ce que le désagrément soit le moins lourd possible, tout du moins du regard. Mais je ne vous dis pas que lorsque nous allons enlever, par exemple, très prochainement les haies de béton vert, nous ne serons pas au même degré de plantation pour ce qui est derrière. Ce n'est pas le même type de croissance puisque, dans le cadre du développement durable, on nous demande de ne plus mettre ce béton vert parce qu'ils stérilisent le sol et qu'il y a d'autres conséquences, on doit éviter certains types de désagréments. »

Mr GREBOVAL : « De plus, l'avis pour la 4<sup>ème</sup> fleur au point de vue de fleurissement, ils ont demandé à ce que l'on abatte certains arbres. Mais pour autant, d'autres sont replantés à la place. »

Mme le MAIRE : « Tout à l'heure, j'ai entendu évoquer le problème de la Caserne Morris. Le classement a déjà été demandé et a déjà été refusé. Aujourd'hui, la DRAC nous demande d'évoquer le classement de l'Hôtel Dieu. Moi, je n'interfère pas au niveau de la DRAC, la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Ils prendront leurs responsabilités par rapport à tout cela. En tout cas, vous avez entendus que nous sommes aux alentours des 10 % de logements publics à caractère social et que nous devons atteindre l'objectif des 20 % dévolus aux villes de notre type. Donc, il y a du potentiel à trouver, du potentiel proposé et maintenant, il va falloir passer aux phases d'actions. Tout cela en conformité avec les disponibilités de l'Etat, disponibilités financières, puisqu'il y a bien eu des annonces sur le fait qu'il y aurait des participations de l'Etat mais ces derniers jours, j'ai entendu d'autres petites musiques.

En attendant, vous savez tous que les familles se recomposent, quand il y a un divorce, ce n'est pas un logement mais deux. Donc, il y a des besoins et il y a aussi besoin qu'il y ait des logements moins onéreux. Nous sommes, aujourd'hui, catalogués comme une ville qui met des loyers comme si elle avait 12 000 habitants. Alors, quel impact cela veut dire l'histoire de 12 000 habitants ? C'est qu'une ville de 12 000 habitants a beaucoup plus de services que nous n'en avons. Donc, que les loyers y soient plus chers et qu'il y a accès à plus de services. Aujourd'hui, nous sommes une ville avec des services aux alentours des 7 000, 8 000 habitants. Nous ne pouvons pas prétendre jouer dans une autre cour. Il est nécessaire que les coûts des loyers baissent. Il est nécessaire d'envisager l'arrivée de l'EPR, même si les débats n'ont lieu qu'en ce moment et que nous n'avons pas encore la certitude à 100 % de cet EPR. Mais, si cet EPR se fait, EDF possède des terrains en ville, donc envisage de la construction, bien entendu qu'il faut déjà l'avoir inscrit là puisque nous ne savons pas exactement à

quel moment les ordres pourront être donnés. Sachant également que les précédents plans de constructions par EDF ont quasiment tous été vendus à des particuliers ou à des Sociétés particulières. Donc, aujourd'hui, EDF va avoir des besoins.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire un certain nombre de fois, l'OPération d'Amélioration de l'Habitat est tout à fait intéressante sur des accès à des normes ordinaires de confort et je dis –accéder à des normes ordinaires de confort- c'est-à-dire que nous avons trouvé des choses que nous ne pensions pas pouvoir trouver à la ville d'Eu. Je n'en ferais pas le détail, nous ne sommes pas là pour faire du misérabilisme mais en tout cas, il y a quelques opérations intéressantes et surtout, avec le fait que les locataires ne soient pas impactés sur le coût du loyer de ces améliorations car cela fait partie du contrat traité, signé, cosigné.

Notre patrimoine historique va mal, il va très mal. De plus, lorsqu'il a des dégâts, il est mal couvert par les Compagnies d'assurances. Je vous donne comme exemple, le dessus du Centre des Fontaines. Il n'y a pas d'assurance dans cette collectivité après toute l'expertise que nous avons faite de tous les contrats, pour ce type de dégâts. En ce moment, en site classé, nous avons 17 000 m<sup>2</sup> c'est-à-dire, sans classement de l'Hôtel Dieu, sans classement de la Caserne Morris. Et très bientôt, nous récupérerons ce qui a toujours été la propriété de la commune, la partie très vieille du Lycée Michel Anguier, cela va être aussi des bâtiments à mettre aux normes par rapport à l'usage que l'on souhaitera en faire.

Sur le commerce, de ce que l'on sait aujourd'hui, nous aurions tort de ne pas donner la possibilité d'un usage économique commercial à proximité de la zone d'Etalondes. Y arriveront l'eau, le gaz, l'électricité, l'assainissement. Donc, des coûts d'installation qui devraient être minorés puisque nous pourrions accéder à ses services par le biais de la commune d'Etalondes ce qui est quand même une belle épine enlevée du pied de la commune. Les organismes évoquent avec nous le fait de cette nécessité de l'inscrire pour qu'éventuellement, des projets puissent émerger, j'ai bien dit – éventuellement. Si tant est que la propriétaire vende à des prix possibles. Nous partons pour 10 ans devant nous.

Ensuite, conforter la zone des Prés Salés, elle est définie, il faut absolument la conforter. La zone des routes de St Pierre en Val, il n'y a pas d'inquiétude quand à l'existence des silos. L'Etat vient de nous répondre qu'il n'y a aucune inquiétude. Il y a un site à vendre, à un prix exorbitant qui est Silverwood. Il y a peut-être des projets autres au niveau de la Sival donc vous voyez, nous avons des zones qui existent et il ne s'agit pas d'ouvrir des Places de la Concorde en plus pour des nouveaux projets. Nous sommes sur « conforter » les zones, voir légèrement les étendre car vous avez aujourd'hui, des sociétés qui demandent 3 000 m<sup>2</sup> comme vous en avez qui en demandent 15 000. Et il faut être en capacité de répondre et pour pouvoir répondre, il faut que les inscriptions aient déjà eu lieu antérieurement, de façon à pouvoir aller vers ces procédures assez rapidement et je ne pense pas qu'ici, il y ait une seule personne qui soit contre l'emploi si tant est que ça ne génère pas de pollution ou un minimum de pollution parce que les pics de pollution, on les apprend parfois à postériori. Comme tout le monde sait que le mot Eu veut dire eau. Sans arrêt, dans toutes les approches que l'on fait, la gestion de l'eau, quand on construit une entreprise comme lorsque l'on alimente des habitants, puis récupérer les autres déchets, cela doit être parfaitement organisé. Donc, s'insert, je crois très bientôt, le projet du SMERABL au Tréport qui devrait nous apporter des garanties de qualité et c'est quelque part, mettre dans la modernité ces problématiques là. Je suppose que ceux qui donnent les feux verts le donnent pour des choses d'excellence. Cela devrait nous permettre d'être bien dans l'avenir. Enfin on y croit tous. »

Mr VITAU : « Je voudrais faire des remarques qui ne sont pas forcément d'ordre général même s'il y aura des redondances dans les propos par rapport à mon collègue. Je souhaiterais plutôt rentrer dans certains détails, déjà féliciter le travail qui a été fait dans la... »

Mme le MAIRE : « S'il vous plaît Monsieur VITAU, attention dans les détails parce que là, nous sommes... »

Mr VITAUX : « Général. »

Mme le MAIRE : « Après on va détailler. »

Mr VITAUX : « D'accord. »

Mme le MAIRE : « Si vous voulez, on a mis un certain canevas, après il va falloir aller creuser dans toutes les petites cases définies. Nous sommes d'accord. »

Mr VITAUX : « Normalement, le détail est un détail qui était des éléments qui sont surlignés dans ce document. De toute façon, je reconnais également qu'il y a eu une parfaite cohérence dans l'implantation et dans la volonté de pouvoir urbaniser de nouveau la commune et de préserver des zones historiques et des zones boisées également, ça c'est un bon point dans un premier temps. J'apprécie également l'idée de mixité sociale et , effectivement, le besoin d'accroître notre volume de logements à vocation sociale et bien sûr, puisque nous ne sommes pas dans les normes mais, pour autant, je souligne bien qu'il y ait bien sûr l'idée de mixité, qu'il n'y ait pas de création de zones urbaines et de zones d'habitations que pour l'encadrement de personnes de mêmes catégories sociales qui est bien une mixité. J'appuie sur cet aspect là.

Je veux souligner également l'aspect par rapport à l'aspect de commerce. Il faut que l'on soit prudent pour tout ce qui concerne le développement des zones commerciales en périphérie mais je sais bien que nous n'avons pas forcément un impact et un poids politique pour la venue de telle ou telle autre grande surface mais nous devons être vigilants par rapport à notre commerce interne. Ce que je souhaiterais, c'est que l'on fasse attention, je souhaiterais savoir si, lorsque l'on veut développer les nouveaux nœuds de trafics routiers, si cela ne va pas être une façon d'appauvrir un peu le Centre Ville, un empêchement de la part des habitants des zones périphériques du Mont Vitôt - Saint Laurent qui ne rentrent plus du tout dans le Centre Ville, qui n'est pas une perte de fréquentation et qu'ils aillent après dans les périphéries, les zones commerciales, qui ne sont pas forcément sur notre territoire. Par exemple, un point, un détail, qui se trouve en page 5, concernant les contraintes d'objectifs de qualité pour tout ce qui concerne la construction, ces contraintes architecturales ne vont-elles pas entraîner un surcoût de construction qui serait quelquefois difficile à supporter pour certains foyers ? Chose qui s'est déjà faite dans d'autres communes qui avaient appliqué un PLU avec de nombreuses contraintes ? Idem, par exemple, vous parlez des essences végétales, est-ce qu'il n'y aura pas une imposition également d'essence végétale par rapport à telles ou telles zones géographiques ? Nous parlions également, ma présentation est un peu décousue, nous parlions de développement durable. Je n'ai pas perçu l'aspect traitement des eaux pour le particulier, nous ne parlons pas de cet aspect là.

Mme le MAIRE : « Cela s'impose à nous. »

Mr VITAUX : « Idem, j'apprécie également l'idée qu'on valorise le déplacement urbain par le biais de pistes cyclables également, c'est un très bon point car nous manquons énormément, nous n'en n'avons pas même je pense ou très peu, de pistes cyclables et enfin, vous parliez également dans des points de stationnement, quid des couples voulaient faire attention à ce qu'il y ait à proximité des logements, on ne va pas rationaliser les espaces mais de parking, mais quid des foyers qui ont deux voir trois véhicules, comment ferez-vous pour gérer cela dans le futur ? »

Mme le MAIRE : « Si vous cherchez sur le stationnement, il existe déjà des contraintes. Je vous donne comme exemple, la Rue Pasteur, un immeuble a été construit, je crois qu'il a été obligatoire de faire onze places de parking et on voit en quelques années, énormément de foyers sont passés d'un véhicule à deux véhicules. »

Mr VITAUX : « D'où l'intérêt effectivement donc, de développer tous ces espaces de fluidité urbaine, pistes cyclables et autres. »

Mme le MAIRE : « Voilà et éviter le transport uniquement par voitures. »

Mr VITAUX : « Absolument. »

Mme le MAIRE : « Mais on sait que, lorsque les gens vont à vélo, leur voiture est bien restée quelque part. Les autobus sont aussi une réponse. »

Mr VITAUX : « Là aussi, ce qui est très bien et vous l'avez souligné toute à l'heure, c'est la cohérence dans l'implantation des espaces sportifs. Ce qu'il faudrait réfléchir à l'avenir, non pas parce que c'est dans mon quartier, mais pourquoi avoir quelques fois des espaces sportifs qui soient d'un côté et je parle, par exemple, du Skate park qui ne me dérange nullement et d'avoir un autre espace sportif tout le long du stade par exemple. Toutes ces cohérences là que je voudrais qu'on aborde plus tard. »

Mme le MAIRE : « Les cohérences sur les espaces sportifs, une ville de type d'habitants comme nous avons, ne peut pas s'organiser autour d'un seul espace sportif car sinon, vous créez des courants de circulation pour s'y rendre, en en faisant plusieurs, vous éparpillez le besoin de déplacement. Par exemple, nous sommes là, en train de nous expliquer, nous aurions comme seul espace sportif, le Stade Franchet. Et bien, vous auriez des zones de parking trois fois plus grandes, quatre fois plus grandes. Donc, il faut éclater un peu, mais ne pas disperser. Il y a un juste milieu à trouver qui n'est pas si évident que cela. »

Mr VITAUX : « Effectivement, pas disperser mais pas non plus mélanger, enfin nous parlons de mixité de logements mais pas forcément mixité dans les infrastructures entre zones artisanales et zones sportives. Là, parfois, il y a des cohérences à revoir. »

Mme le MAIRE : « Il n'y a pas d'activités artisanales là où il y a les zones sportives. »

Mr VITAUX : « Je citais, mais j'appuie bien sur le fait que cela ne me dérange pas car je suis du quartier. Il y a le skate park qui est dans une zone artisanale. »

Mme le MAIRE : « Non, c'est une surface goudronnée. »

Mme MALLET : « Pour moi, le skate park, je ne vois pas cela comme, je me trompe peut-être, comme sportive, je vois plutôt comme attractivité pour les jeunes et je ne vois pas pourquoi ce serait excentré, au contraire, on avait cherché à ce que ce soit au centre. »

Mme le MAIRE : « Je crois que le mot serait loisir. Quand on fait du loisir, il ne faut pas qu'il y ait 400 personnes les unes sur les autres. Le problème est que ça ne se définit pas de la même façon. Quand on est une ville de 8 000 habitants ou quand on est une ville de 5 000. Donc, il y a des cadres par rapport à cela et nous allons devoir aller chercher des informations qui confirment si, en l'état actuel, sur ce que l'on a, on est dans la norme ou s'il faut amplifier par exemple ou réduire. Aujourd'hui, on a notre ville. Elle est. A partir de là, on lui donne une espérance sur les dix années qui viennent avec, on le sait tous, des changements dans le mode de fonctionner. Il y a quelques années, on ne parlait pas tant que ça de zones de loisirs. Maintenant, sur toutes les pages il y a le mot loisirs. »

Mr VITAUX : « Et également, ce qui est à retenir de positif dans ce projet, c'est la réflexion qui a été faite sur l'aire de stationnement pour les campings cars puisque, effectivement, nous avons quelquefois une perte de touristes du fait que l'on n'a pas cet espace là et effectivement, de même, il faudra tout à fait définir, se poser la question par rapport aux poids lourds qui sont quelquefois un handicap pour eux et pour les riverains. »

Mme le MAIRE : « Je pense que l'on se retrouvera sur le débat sur les campings cars parce que Michel BARBIER et moi avons travaillé avec quelques campings caristes et ils ne veulent surtout pas se trouver sur les plateaux. Ils veulent se trouver tout près du centre ville pour pouvoir, et cela ne peut être qu'un bien pour nous, consommer au restaurant, aller à l'épicerie du coin car une fois que le camping car est immobilisé, ils ont ou leurs vélos ou leurs petits pieds. Donc, cela ne va pas être si simple de trouver l'endroit idéal qui réponde à notre plaisir du regard et à leur plaisir de résider à un certain endroit pour y venir et y revenir. Mais nous en débattons. »

« Y a-t-il des questions ? »

Mr LEBEUF : « Il y a des endroits en friche, sur la zone Europolis par exemple là aussi je pense que ce serait à utiliser. »

Mme le MAIRE : « Ce sont des terrains à vendre, qui ne sont pas affectés. Effectivement, nous pourrions en faire du gazon avant de les vendre. Les emplacements, quand on les cherche, a-t-on au bon endroit la bonne surface qu'untel nous demande ? C'est pour cela qu'il faut avoir des réserves de surfaces modulables pour pouvoir répondre aux attentes de celui qui vient nous demander des espaces. Mais effectivement, ces espaces là peuvent être des réponses mais là, par exemple, tout récemment, nous avons eu une demande pour 15 000 m<sup>2</sup> et nous n'avons pas eu de réponse en ville puisque la seule qui ait pu être présentée était les Etablissements Silverwood qui sont trois fois grands comme nécessaires. Mais par contre, la Société veut vendre des hangars qui sont à faire tomber. Donc, le projet n'a pu aboutir sur cet espace qui est très grand, mais toujours nécessaire d'avoir un rapport qualité prix. »

Mr LAMORIL : « Je demandais à Mr LEBEUF où étaient ces zones en friche à la zone Europolis, parce que je n'en vois pas à part le terrain de Desbordes ? »

Mme le MAIRE : « Il y a trois friches sur cette zone Europolis. »

Mr PARISY : « Les grandes lignes sont tirées, moi je trouve cela bien. Les arbres, pour rire Monsieur GREBOVAL, j'aurais préféré que tu les abattes une fois qu'ils soient défleuris ou avant qu'ils fleurissent car cela va tracasser un petit peu les personnes âgées mais bon, moi je me rallie au diagnostic des spécialistes si les arbres étaient malades. Sur le plan sportif, je pense qu'à Eu, nous avons ce qu'il faut en structures sportives. Après, ce que je souhaite, c'est que les niveaux s'élèvent et là nous verrons bien. Sur la mixité, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Frédéric VITAUX parce que selon les sports, ce n'est pas facile et je pense que le Président du Tennis Club vous dira la même chose que moi, il n'est pas facile de mettre un terrain de tennis à côté d'un terrain de rugby par exemple. Lorsqu'il y a une compétition un dimanche, je pense que cela peut déconcentrer les joueurs de tennis. Donc, il faut faire très attention, je pense. Cela ne vous gêne pas non ? C'est-à-dire qu'ils jouent chez les vétérans. Moi je parlais des jeunes !

Ensuite, sur l'histoire des parkings, j'ai un autre souci, il est vrai que je vois régulièrement et vous parlez voitures, vélos, des gens qui se servent de leurs vélos. Je pense à Monsieur LEBEUF, c'est un mordu de vélo. Il pose n'importe où son vélo alors il faudra penser aussi à mettre des parkings vélos car c'est aussi un phénomène ! »

Mme le MAIRE : « Ce mobilier urbain et vous avez vu qu'on en a placé un près de l'Hôtel de ville, on en a placé Place Guillaume le Conquérant, on est en train d'en acheter pour la Salle Audiard. Mais, par contre on met des solutions à trois places. Eventuellement sur les bords, on peut en mettre deux de plus, avec les antivols ça tient, et il faut petit à petit car il faut également, en même temps, gérer l'espace public pour que cela ne devienne pas un gymkhana pour les personnes avec des poussettes ou des fauteuils roulants, donc il faut laisser des grands axes et que l'endroit où on met les

vélos à garer, soit visible pour celui qui cherche une place mais ne soit pas le plus bel endroit de la place. Puis, en parlant de parkings, n'oubliez pas c'est qu'aujourd'hui, on est obligé de traiter en récupération d'eau, différemment les parkings parce que ce sont des eaux polluées. Donc, ça nous complexifie le travail, de façon à envisager ce développement durable pour nos enfants. Et pour autant, ce n'est pas en disant cela que les gens achèteront moins de voitures. De plus ça nous arrange quand ils en achètent. »

Mr PARISY : « Quand ils en achètent, et à Eu. »

Mme le MAIRE : « Et à Eu. Et s'ils s'assurent à Eu aussi ! »

Mr PARISY : « Je ne mélange pas les deux ! »

Mme le MAIRE : « Et au centre de tout cela, il faut trouver la place des gens eux-mêmes. Donc, trouver cette harmonie de vie, ça c'est le vœu pieu. Ensuite, il faut le décliner pour qu'il ne soit pas seulement pieu mais réaliste et réalisé. Et en même temps, ce n'est pas si facile de regarder dix ans devant soi. Essayons de réfléchir dix ans en arrière, nos points de repère, mais en tout cas, nous sommes tous d'accord, qu'il faut appuyer l'activité économique, qu'il faut appuyer notre spécificité commerciale, qu'il faut appuyer le logement abordable et décent, les espaces de promenades, les espaces de sport, les bâtiments culturels. C'est un peu ce qui est mis dans le cadre. »

Mme RADE : « Le problème des logements décents, c'est qu'on les loue décents et qu'on les retrouve peu de temps après complètement dégradés. Je ne sais pas si vous connaissez le problème mais ça arrive assez fréquemment. »

Mme le MAIRE : « Je pense que vous allez nous éclairer sur quelques constats. »

Mme ROBILLARD : « Cela arrive d'avoir des locataires qui dégradent des logements, nous n'allons pas dire le contraire. Cela arrive également qu'il y ait des propriétaires qui ne soient pas corrects et louent des logements qui ne sont pas convenables. Donc, forcément nous avons beau faire ce que l'on veut, lorsqu'on habite dix ans dans un logement qui n'est pas convenable à l'origine, au bout de dix ans, il n'est plus du tout en état. Maintenant, l'objectif de cette opération, c'était quand même d'inciter les propriétaires bailleurs ou occupants à faire de l'amélioration de l'habitat et cela fonctionne. C'est cela l'essentiel aujourd'hui. Alors tout le monde n'a pas suivi, on a vu des choses qui étaient vraiment, enfin nous avons fait des visites, nous avons vus des choses indignes. Puis de la volonté en même temps de certains propriétaires, le fait d'être aidé, de s'engager dans une démarche vraiment volontaire. Ça c'est positif. Maintenant, il ne faut pas non plus dire que les locataires sont les seuls toujours responsables de ce qui se passe dans les logements. »

Mme RADE : « Ils ne sont peut-être pas les seuls responsables de ce qu'il se passe dans les logements mais quand on leur loue un bien absolument correct et que vous le retrouvez complètement dégradé, mais ce n'est pas la généralité évidemment. »

Mme ROBILLARD : « Je n'aime pas les généralités. »

Mme RADE : « J'en conviens. »

Mme le MAIRE : « Nous avons dernièrement eu à traiter d'un problème de quelqu'un dans un logement rempli de puces. La personne a été relogée et on a fait l'historique, c'était le quatrième locataire qui partait à cause des puces, c'est-à-dire qu'il faut aussi inciter les locataires à faire la démarche jusqu'au bout, sinon le propriétaire peut relouer, dans les mêmes conditions. Donc, il y a aujourd'hui, un certain nombre de démarches possibles, de façon à ce que ce type d'indécence ne soit

pas la nuisance du locataire suivant. Ca c'est extrême, mais je peux vous dire qu'en deux ans de temps, le nombre, non pas indécent mais le deuxième degré, à la limite de l'insalubrité, j'ai fait pas mal de visites et pour ne pas influencer avec des techniciens qui ne sont pas de la commune, de façon à engager des procédures pour que le suivant...on voit dans les populations qui ont besoin de se loger en urgence, prendre le premier logement qu'on voit, si il est à peu près dans la fourchette des loyers qu'on peut trouver. On ne peut pas dire qu'il y ait un choix. Donc, n'ayant pas de choix, ils prennent celui qui est disponible et ils ne voient pas lors de la visite, le dessous. Nous sommes bien d'accord que c'est une minorité, minorité de minorité. »

Mr PARISY : « Je pense qu'on peut couper au court là-dessus car c'est vrai que sur les logements, on pense que les gens qui vont rendre des logements sales, c'est une certaine catégorie, mais cela existe dans tous les milieux sociaux et moi, je voudrais dire aujourd'hui, il ne faut pas se voiler la face. Louer c'est prendre un risque. Il y a l'état des lieux bien sûr et c'est pour ma collègue, c'est vrai, moi je préfère couper court là-dessus parce que l'on entre un peu dans la vie privée des gens et moi aussi je vais souvent chez les gens et il n'y a pas que moi qui y vais, on rencontre parfois des choses auxquelles on ne s'attendrait pas et non où on penserait surtout. Enfin, moi je coupe au court là-dessus, vous ne m'entendrez plus. »

Mme le MAIRE : « Nous sommes obligés d'inscrire les projets pour rejoindre de neuf % à vingt %. Si on ne l'inscrit pas, on est automatiquement retoqué, ça de un, et deuxièmement, on n'agit pas sur l'individuel. On donne des lignes, après, ce que nous avons inscrit se réalisera ou ne se réalisera pas parce que ce sont des successions d'opportunités, mais en tout cas, il faut ouvrir ces programmes. »

Mr LEBEUF : « Nous pourrions attirer également des retraités. Nous les recevons en ce moment dans des immeubles, des Résidences comme le Pavillon Michelet. On pourrait aussi les attirer dans des maisons individuelles, pour retraités. Peut-être que des familles seraient intéressées, des retraités âgés seraient attirés de se retrouver dans une maison individuelle plutôt que dans un immeuble pour retraités. »

Mme le MAIRE : « Monsieur LEBEUF, par rapport à cette question, il se trouve que sur la seule année 2009 nous avons 5 % de plus de gens au-delà de 65 ans. Nous avons fait un bon remarquable c'est-à-dire qu'aujourd'hui, vous avez un certain nombre de gens plus âgés, qui ont terriblement peur de ne plus avoir leur permis de conduire, qui vendent à la campagne et qui arrivent à la Ville d'Eu. Nos logements sont une partie des réponses pour des gens qui reviennent vers la Ville d'Eu et qui n'habitaient pas très loin. Ensuite, en fonction de l'âge, du degré de dépendance, il y a les solutions avec des foyers, et il y a des solutions avec peut-être des nouvelles maisons de retraite mais nous aborderons cela dans les phases suivantes car nous savons aussi qu'il faut accompagner les gens maintenant jusqu'à 100 ans, voir au-delà. Cela devra complètement être à l'intérieur de notre copie et si ça ne l'est pas, on aura des remarques comme quoi on n'a pas été bons pour ne pas avoir évoqué ce dossier là. Mais, pour des dossiers de maisons de retraite, il faut se mettre au courant des nouvelles formules, ne pourront se faire des maisons de retraite privées, que sur appel à concours de l'Etat. Nous ne sommes plus du tout sur telle société qui vient présenter un projet et l'Etat plus les DASS disent - cela nous plaît ou cela ne nous plaît pas-, c'est un concours qui sera lancé pour résidences pour personnes âgées sur le secteur de Dieppe. Puis, il y en aura projets imaginons présentés en cœur de ville à Dieppe, présentés à Arc la Bataille, présentés à Eu, présentés au Tréport etc. et à ce moment là ils trieront à l'intérieur car la même petite musique ne veut pas venir trop mettre la main au pot. »

Mme ROBILLARD : « Les personnes qui demandent la résidence, le Pavillon Michelet, c'est vraiment une catégorie de personnes qui, en général, est passée par, ou des propriétaires ou des locataires qui avaient une maison individuelle et qui à un moment disent, -c'est épuisant d'entretenir le jardin, de couper la haie, de nettoyer les gouttières- et qui veulent justement ne plus être embêtés avec

ça, donc c'est vraiment un choix de leur part car nous avons des personnes qui veulent vendre leur maison ou venir en ville et qui demandent un logement autre individuel et pas du tout la résidence sur le foyer Michelet. Ce sont vraiment des choses différentes entre le logement locatif individuel, la résidence pour personnes âgées et ensuite la maison de retraite, c'est autre chose. C'est la prise en charge au niveau des repas vraiment avec du personnel quotidien, là c'est autre chose. C'est du logement individuel avec le confort sans le jardin et les inconvénients sur de l'individuel. C'est vraiment tout à fait différent et cela correspond vraiment à un moment donné aux personnes qui veulent lâcher. Et le climat, je ne sais pas si tout le monde est déjà allé là bas, c'est quand même quelque chose qui est très agréable, très calme, très bien entretenu et les gens apprécient beaucoup d'y habiter justement pour ça, avec la porte sécurisée et le fait que ce soit situé en proximité du centre ville c'est aussi un avantage car, pour descendre, aller sur le marché ou aller acheter son pain, c'est quand même beaucoup plus facile, d'autant que c'est le seul immeuble sur la ville qui ait un ascenseur»

Mr VITAUX : « Juste une remarque. Pourrait-on s'il vous plaît d'un point de vue général recentrer le débat sur le PADD parce que là, on est parti dans tous les sens ? »

Mme le MAIRE : « La problématique des habitants est dans le PADD. Nous sommes là non pas pour les bâtiments. Nous ne sommes pas là pour les espaces verts. On est pour les habitants dans l'espace vert, dans la zone économique mais à chaque fois l'habitant ou le travailleur. On est là pour un projet de société. »

« Mr VITAUX, je vous redonne la main, vous vouliez continuer le débat en le recentrant. »

Mr VITAUX : « Toutes les remarques que nous avons faites ce soir, aura-t-on une réponse ? Comment cela se passe ? C'est un autre débat, maintenant ? C'est une réponse dans une autre commission, comment cela se passe ? »

Mme le MAIRE : « Le Conseil Municipal est une force. Donc, l'intégralité du débat est retranscrite et ré-ouvre les pistes de travail indépendamment des thématiques, en lien avec celles-ci. Donc, là, on va regarder tout ce qui a été dit ce soir pour, lorsque l'on parle de l'économie, réextraire les phrases sur l'économie, voyez. C'est pour cela que c'est important de débattre. »

Mr PARISY : « Si j'ai bien compris ce soir, c'est le fil conducteur et viendront se greffer des ramifications, en fonction de l'évènement des choses et du temps parce que je reprenais ce que disait Madame ROBILLARD et Madame MICHEL, c'est vrai que la population vieillissante et les femmes vivant plus longtemps que les hommes, je comprenais la remarque de Madame ROBILLARD en disant qu'on quitte son terrain pour ne pas avoir d'entretien. Tout cela ce sont des éléments à prendre en compte je pense, pour construire des maisons médicalisées ou pas. »

Mme le MAIRE : « Vous avez raison d'utiliser le mot –temps- mais le mot –temps- il faut le regarder de plusieurs façons. Effectivement, on regarde les personnes vieillissantes et leur offrir dans trois ans, dans quatre ans, dans cinq ans ou dix ans, les besoins qu'elles auront à ce moment là, mais en même temps, le temps au plus vite, car il y a certains projets qu'on n'a pas le droit d'avoir parce que ce document n'est pas officiel. Donc, le temps, on est très pressé aujourd'hui. Très très pressé. »

Mr PARISY : « Quelqu'un disait, -il faut laisser du temps au temps-, mais ne le gaspillons pas. »

Mr VITAUX : « Je voudrais une explication de texte. En page 6, dans le paragraphe – utilisation optimale de l'espace- je n'ai pas fort bien compris, au 2<sup>ème</sup> paragraphe, la commune aurait un regard sur chaque projet. Le réseau collectif d'assainissement desservant le secteur de

développement, il n'y aurait plus de minimum par salaire fixé, donc c'est la dernière partie, on parle de réseau collectif et d'espace parcellaire, pouvez-vous m'expliquer ? »

Mme LEFEBVRE : « La loi solidarité renouvellement urbain a modifié beaucoup de choses dans l'urbanisme et désormais, depuis l'an 2000, les terrains desservis par un assainissement collectif sont tous constructibles sans minimum parcellaire. Dans le POS, on pouvait dire un minimum de 1 000 m<sup>2</sup> pour construire. Maintenant, dans la loi SRU, si l'assainissement collectif tout à l'égout dessert la parcelle, on peut construire sur 300 m<sup>2</sup> donc nous avons une densité plus forte qui est possible avec cette loi, en assainissement individuel sur des zones isolées, le Triolet etc, on peut avoir des parcelles plus larges et on peut déterminer un minimum parcellaire. Par contre, dans le centre, comme les réseaux sont présents et l'assainissement, on peut, sachant que qu'il faut gérer tout de même les eaux pluviales, puisque qui dit petites parcelles dit quand même eau à gérer et s'il n'y a pas de réseau communal, des citernes et autres techniques... Avec un assainissement collectif, on peut avoir une densité très forte sur une petite parcelle. »

Mme le MAIRE : « Mme LEFEBVRE évoquait la gestion des eaux pluviales qui doit se faire sur la parcelle, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'eau ne doit pas arriver de la rue de la Croix sur la Place Albert 1<sup>er</sup>, ne doit pas arriver de St Quentin Lamotte sur ce même carrefour et celui du haut est responsable de ses eaux. Si St-Rémy Bosc Rocourt lâche ses eaux, c'est St-Rémy Bosc Rocourt qui est responsable. Vous comprenez dans quel sens je dis ça ? Ce n'est pas si simple, on peut en sourire mais ce n'est pas si simple.

Mr PARISY : « On parle de PLU mais j'ai entendu parler qu'il existe aussi un Plan de Prévention maintenant pour les risques de catastrophes naturelles et tout ça je crois, non ? »

Mme LEFEBVRE : « Il est en cours depuis un certain temps, donc il est en élaboration, pas de nouvelles jusqu'à présent, en fait, c'est un Plan de Prévention des Risques, PPRI, donc inondation sur l'ensemble de la vallée et entre autres, sur les trois Villes Sœurs qui a été engagé en 2006. Je me souviens d'une réunion avec le Sous Préfet, Monsieur DUHALDEBORDE, mais depuis pas de nouvelles, mais ça veut pas dire qu'on a pas d'autres documents à l'appui, on a un atlas des zones inondables qui est le document référent sur l'ensemble de la Vallée de la Bresle, d'Aumale jusqu'au Tréport et puis, autre chose, les cavités souterraines mais la Commune a réalisé un inventaire qui est évidemment repris, mis à jour en fonction des levées d'indice et puis pour, Madame Le MAIRE parlait des zones, enfin des eaux pluviales et des soucis de ruissellement, la Commune a également engagé un schéma de gestion des eaux pluviales où là, il y a un bureau d'étude qui diagnostique les zones à problèmes, les zones de ruissellement pour après, intégrer règlementairement, des choses précises à la parcelle, aux quartiers, aux zones problématiques et j'allais dire, cette étude sera ensuite retranscrite dans le PLU, dans la partie règlementaire. Peut-être certains aménageurs seront obligés de gérer des pluviales à deux litres seconde par hectare, alors ce sont des calculs savants précis mais il y a des débits de fuite qui sont imposés dans le Département de la Seine-Maritime pour éviter que la situation en aval soit aggravée par des débordements d'eaux pluviales et autres. Donc, pas de Plan de Prévention des Risques mais tout de même des documents que la Commune a réalisé et un document départemental à prendre en compte. Peut-être que s'il arrive en cours de temps, là on sera obligé de le prendre en compte, le PLU devra être compatible avec ce plan de prévention mais on a rencontré les services de l'Etat il n'y a pas si longtemps que ça, pas de nouvelles. Ça met toujours un certain temps et il faut se mettre d'accord aussi sur les projets. »

Mme le MAIRE : « Mais s'il n'est pas sorti on ne sera pas retoqué le jour où on présentera, puisque il sera décliné après, à ce moment là, mais il faut malgré tout, qu'on aille assez vite, on en a besoin pour certains projets qui nous ont été présentés et qu'on n'a pas pu faire aboutir parce que les choses n'étaient pas encore écrites. »

Mr VITAUX : « Oui, encore un des derniers points, vous parlez en page 15 de panneaux, enfin de solaires thermiques et voltaïques, ce qui veut dire qu'on pourrait envisager qu'il y ait un travail au cœur même du centre ville, de mettre des panneaux voltaïques ? »

Mme le MAIRE : « Oui, des villes du style de la notre ont attaqué au tribunal et ont gagné, même en cœur de ville. Aujourd'hui, l'architecte des Bâtiments de France, est obligé de prendre en considération un certain nombre de modernités et alors se rajoutent toutes les lois Grenelles, qui nous forcent le pas. »

Mr VITAUX : « Donc, on peut couvrir la totalité de la toiture du Château, ça serait impeccable ? »

Mme le MAIRE : « Non, non, ça n'est pas bien exposé le Château parce qu'il faut regarder le Sud et là, il n'y a que le petit bout qui regarde le sud à midi. La Collégiale est plutôt plus intéressante, oui, mais je crains que sa toiture ne permette pas de supporter le poids des panneaux solaires, je crains. »

Mr PARISY : « Si vous touchez à la « maison du bon Dieu », Yves LEBEUF va pas être d'accord ! »

Mr DUJEANCOURT : « Moi, j'avais deux, trois petites questions. Concernant l'opération pour l'Amélioration de l'Habitat, en particulier, l'amélioration des habitats au dessus des commerces, est ce que vous avez déjà constaté, vous, est ce que ça porte ses fruits ? Moi, je n'ai pas l'impression en vivant en centre ville, qu'il y a plus d'habitants actuellement. J'avais une remarque aussi concernant, et là, je fais écho à Monsieur GOUET concernant l'inquiétude pour le commerce de centre ville, parce qu'il ne me semble pas avoir entendu de réponse claire par rapport à comment concilier cet aménagement, cette extension des zones commerciales sur la zone d'Étalondes enfin jouxtant Étalondes, comment on compte concilier cette augmentation de la zone commerciale avec le centre ville qui ne se porte pas très très bien ? Et puis la dernière chose, c'était concernant la gestion durable des déchets où là, par exemple, on sait que les commerçants, ça fait un an qu'ils attendent d'avoir à nouveau un ramassage des cartons et que là, par exemple, est indiqué qu'on va conforter le recyclage de la matière avec des collectes sélectives de porte à porte d'emballages ménagers, de journaux, de magazines, enfin, ça me semble vraiment très compliqué à mettre en œuvre sachant que ça fait un an qu'on attend, nous commerçants, d'avoir à nouveau un ramassage des cartons. Voilà, c'était les trois petites remarques que j'avais à faire. »

Mme le MAIRE : « Alors sur les cartons, pas plus tard que ce matin, nous étions en réunion à la Communauté de Communes, avec l'appui de la Ville de Mers, qui a la même problématique que nous sur les cartons. Donc, il y a une commission la semaine prochaine et on pourrait avoir, j'espère, ils vont nous faire des propositions certainement avant la fin de la semaine prochaine. Sachant que ce n'est pas la première fois que l'on y va, donc, je ne sais pas s'il y a beaucoup d'espairs là-dessous, mais on espère vraiment et aujourd'hui, se télescopent deux façons de faire : ramasser les déchets, le porte à porte et en même temps, il y a des statistiques qui considèrent que c'est l'apport à des points volontaires qui devrait être l'avenir. Moi, je ne suis pas une technicienne. »

Mr PARISY : « C'est actuellement ce que je fais mais je connais plusieurs personnes qui, elles, regrettent qu'il n'y ait pas un ramassage avec certaines poubelles, à certains jours, qui puissent récolter, soit des déchets alimentaires ou à d'autres jours, des déchets d'autre nature, plastiques ou autres. »

Mme le MAIRE : « Sur les déchets, vous savez que partout en ville, c'est deux fois par semaine. Dans le centre ville c'est plus, mais vous savez également que sur l'essai des cartons que l'on

a fait pendant trois mois, on a vu fleurir avec les sacs de plastiques d'ordures ménagères. C'est ce qui a conduit la société qui a fait l'essai à arrêter. »

Mr DUJEANCOURT : « Moi je voudrais revenir là-dessus, car je me suis installé ici il y a douze ans et on m'a toujours dit –vous avez les ramassages tel et tel jour- on ne m'avait jamais expliqué qu'il y avait un ramassage le mercredi spécifique aux cartons et j'ai donc été le premier à tout mettre, tous les jours. Donc, s'il y avait eu une information claire à ce moment là et que les personnes qui sont en charge de la collecte des cartons ramassent uniquement les cartons et délaissent le reste, je pense que les personnes comprendraient au moins. »

Mme le MAIRE : « Dans la rue Paul Bignon, c'est vraiment très difficile. Ça continue, les sacs plastiques, pour le mercredi. Ensuite, se pose le problème des gens qui quittent leurs appartements et il faut bien qu'ils évacuent leurs sacs plastiques d'ordures ménagères. Nous avons tout un tas de problématiques, mais disons que là, nous sommes bien ennuyés, en tout cas, moi, en tant que MAIRE de répondre à cela que c'est de la responsabilité de la Communauté de Communes. C'est un débat permanent. L'ennui pour nous, c'est que la problématique eudoise n'a pas l'air d'être définie de la même façon qu'avec Mers les Bains. Après, il y a les cartons des commerçants, mais il y a aussi les cartons des particuliers, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, les particuliers viennent les mettre par dessus les cartons des commerçants. Vous avez aussi les individuels qui viennent mettre les cartons entre les grands containers. Le collecteur vient, attrape, met dans le camion. Le fait de mettre dans le camion, les cartons se sont ballés sur la plaque de ciment et le transporteur remet cela par-dessus. Voyez, une fois, deux fois, trois fois, dix fois, vous vous trouvez avec des dessous de containers innombrables.

Problème Com de Com. : on relaie. Problème Communauté de Communes. Compétences intégrales Communauté de Communes et nous sommes 9 de la Commune et il n'y en n'a pas un qui baisse les bras sur les 9. Mais, le problème c'est que nous sommes 9 sur 56. Avec la réponse -nous, à la campagne ce n'est pas notre problème-.

Donc, au travers de tout cela, c'est compliqué. On amène 36 % de l'argent qui fait vivre la Communauté de Communes. On est 9 sur 56. Voilà, c'est ça la réalité. Nous avons défendu aussi aujourd'hui les déchets verts, une nouvelle fois. Est-ce la bonne fois où on sera entendu ? La fin de la semaine prochaine nous le dira. Mais là, nous avons eu l'appui de la ville de Mers les Bains. Ce n'est pas facile parce que d'une certaine façon, les commerçants « ont vécu dans le luxe » car c'est une directive de 1976. Il y a eu un certain nombre d'années de gagnées et tout à coup, ça a été trop brutal comme mise en place. Puis, cela a été mal géré. Les commerçants qui mettent des cartons pleins leurs véhicules, qui vont à la plateforme et on les refuse. Oui, nous avons encore eu aujourd'hui des refus, parce que la déchetterie était pleine, alors, ce n'est pas très agréable pour le commerçant de revenir avec sa voiture pleine si le soir, il doit ramener ses enfants, et vous l'évoquiez tout à l'heure, le problème des habitants avec les commerces. Nous avons une vraie difficulté, je pense en principal, à la rue Paul Bignon c'est-à-dire que nous avons essayé de gagner tout ce qui était gagnable sur le rez-de-chaussée, si bien que les appartements ne sont plus accessibles que par le commerce et il y a fort peu de cour arrière. En tout cas, le FISAC va évoquer cela, mais les solutions ne vont pas tomber du ciel comme ça. Nous ne les évacuerons pas par les toits. Si vous avez de bonnes idées, nous sommes preneurs. »

Mr PARISY : « Moi, j'ai une bonne idée, je crois que c'est un problème de citoyenneté dans un premier temps et pour solutionner le problème, il faut aller chercher les poubelles chez les gens puisque maintenant, on ne veut plus bouger. Ensuite, le problème à la Com de Com, nous comptons sur vous. C'est vrai que la minorité ce n'est pas toujours facile. Le problème d'argent, que l'on cotise beaucoup, que l'on retouche moins, c'est un problème, nous faisons du social après tout ce n'est pas plus mal non plus. Le problème des déchets est partout je crois. Je vais régulièrement à la déchetterie, j'ai déjà vécu le phénomène, c'est plein, il faut attendre, c'est vrai mais je vous promets que la déchetterie du Tréport fonctionne très bien et moi je les admire car ce n'est pas toujours facile non plus à faire. »

Mme le MAIRE : « Je vous rejoins tout à fait. Le chiffre qui nous a été communiqué sur le comportement des eudois par rapport aux ordures ménagères, nous n'avons pas à rougir, sûrement pas. Nous avons diminué encore de 9 % le volume de nos ordures ménagères non triées sur la seule année 2009. Nous sommes de bons citoyens mais nous sommes « enquinés » avec nos cartons et nos déchets verts. Il va falloir qu'ils soient en capacité de nous faire des propositions et je me pose la question – nous sommes 200 de la ville d'Eu à prendre notre voiture pour aller sur cette zone du Tréport à chacun 4 kms, cela dépense pas mal d'essence, est-ce qu'un camion qui fait du porte à porte pour les cartons sur les axes principaux, ça ne serait pas une réponse- ? C'est une partie de nos discussions ce matin à démontrer l'intérêt de faire les grands axes de commerces et faire un container supplémentaire à côté de chacun des endroits, du verre, du papier etc. et à ce moment là, cela pourrait être inclus, ce même jour du ramassage des cartons des commerçants. En tout cas, c'est la dernière proposition que nous avons fait à la Com de Com et nous sommes soumis à son bon vouloir, d'examiner notre requête et nous étions quasiment sur la même longueur d'onde avec la ville de Mers les Bains qui elle, se débat sur ses problèmes de marché. Ils ont deux marchés/semaine. Nous, nous n'en n'avons qu'un. »

Mr VITAUX : « Il y a quand même des solutions possibles, on ne va pas tergiverser pendant trois heures là-dessus. Le fait est que nous créons des zones communes de stockage dans des quartiers ou des zones enfouies. Il y a des systèmes, je crois que Mers les Bains a un système comme cela, des zones enfouies de stockage, cela existe. Il faut éduquer bien sûr tant les commerçants que les habitants avec, dans chaque quartier et en bout de rue ou en début de rue, une zone de stockage de grandes poubelles etc. »

Mme le MAIRE : « Les zones enfouies, nous en avons à Eu, mais les zones enfouies ne sont pas plus grosses que les containers dont je parlais tout à l'heure. Ce n'est pas suffisant comme solution. Ensuite, a été longuement étudiée la solution d'une benne. Je vous rappellerais, je crois que je l'ai déjà dit ici, récemment, dans un commerce qui a une benne, le personnel a jeté ses cartons, après ils se doivent d'appuyer sur le compacteur et au moment d'appuyer sur le compacteur, ils ont entendu quelqu'un crier dans la benne. D'accord ? Le geste n'a pas été fait, c'était juste avant d'appuyer. Je vous assure que le personnel à qui c'est arrivé, n'a pas été bien. Donc, les bennes comme ça, dans un moment dur comme tout de suite, faire très attention avec ces histoires de compacteurs. En tout cas, nous sommes tout le temps, tout le temps interpellés sur les problèmes de cartons et nous sommes en confrontation parce que nous sommes 9 sur 56.

On peut clore le débat maintenant, nous avons de bons éléments ? »

Mme le MAIRE : « Madame LEFEBVRE nous dit que nous allons pouvoir continuer. Nous aurons l'occasion de nous revoir de toute façon sur ces problématiques là car nous ne sommes pas encore au bout du chemin, très loin. Puis, n'oubliez pas, c'est que l'année dernière, nous avons pris 36 mois de recul. Au mois de mai 2009, nous nous sommes mis en situation de 36 mois de recul. Et depuis s'est passé à un an. »

« Merci Madame LEFEBVRE. »

Mme LEFEBVRE : « Je vous en prie. Bonne soirée à tous. »

#### **4) CONVENTION AVEC LE CAUE (CONSEIL ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT)**

Actuellement en révision de PLU, la Commune souhaite établir des prescriptions architecturales et paysagères complémentaires, afin de guider les particuliers dans leurs projets de construction, de réhabilitation, d'agrandissement, de clôture. La Ville d'Eu a sollicité le concours du C.A.U.E. pour l'accompagner dans cette démarche.

Le CAUE propose d'établir un cahier de recommandations architecturales et paysagères qui tienne compte des spécificités locales. Ce document serait remis sous forme de fichier informatisé afin que la Ville d'Eu puisse en assurer la reproduction et la diffusion.

Il est proposé la signature d'une convention avec le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme d'Environnement de la Seine-Maritime) pour cette mission d'accompagnement.

Le CAUE a estimé cette charge de travail à environ 4 000 €. Conformément aux décisions du Conseil d'Administration de cet Organisme, le CAUE peut prendre en charge une part du coût de cette mission et sollicite de la commune une participation forfaitaire de 2 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le MAIRE à signer la convention à intervenir

Mme le MAIRE : « Monsieur HERBETTE me rejoint et on peut se préparer pour le point 4 qui est complètement en lien avec celui-ci, qui, par le biais de ses architectes, peut nous apporter un complément sur cette étude, en étant partenaire avec nous, pour des solutions pour la ville d'Eu sur cette problématique. En étape de révision du PLU, nous voulons à tout prix avoir des prescriptions architecturales et paysagères, complémentaires pour guider les particuliers dans des projets de construction, de réhabilitation, d'agrandissement, de façon de clôturer et nous avons donc sollicité le concours du CAUE, qui vient déjà faire des permanences à la ville d'Eu et il se propose d'établir un cahier de recommandations architecturales et paysagères qui tienne compte des superficies locales. Ce document serait remis sous forme d'un fichier informatisé pour que l'on puisse en assurer la reproduction mais aussi la diffusion qui nous permettrait très certainement, d'établir des fiches pour les habitants qui soient des guides avant de se lancer dans les projets. On sait que, pour les commerces, nous avons le droit à telle hauteur de caractère, on sait que ceux qui sont visibles depuis le patrimoine classé, doivent observer ceci ou cela. Donc, les gens qui ne sont pas au courant, pourraient s'informer plutôt que de présenter des premières copies qui sont automatiquement retoquées. Il y a une charge de travail pour cela, qui est à peu près de 4 000 € et nous devrions en prendre en charge la moitié, sachant que l'autre partie est aidée par le Conseil Départemental et donc, il y aurait une convention à signer pour cette mission d'accompagnement.

Donc, Il vous est demandé votre point de vue par rapport à cela, est-ce que je peux être autorisée à signer la convention à intervenir ? »

Mr PARISY : « C'est comme un cahier des charges qui existait précédemment dans les lotissements, je pense ? Mais là, il n'y a pas de caractère obligatoire, c'est juste un caractère informel c'est cela ? »

Mme le MAIRE : « C'est une prescription. »

Mr VITAUX : « C'est une bonne initiative de faire appel au concours du CAUE parce qu'ils ont des compétences dans ce domaine. Par contre, n'était-il pas préférable d'attendre un peu l'avancée de notre révision du PLU pour faire appel à leurs services ? »

Mme le MAIRE : « Non, cela nous donne au contraire des chances supplémentaires pour avancer plus vite. Cela nous a été fortement suggéré et eux-mêmes, lorsqu'ils sont venus, nous ont confirmé ce qui nous avait été dit par ailleurs par les services de l'Etat. La moitié payée par une autre collectivité, 50 %, cela ne fait pas de mal. Si c'est de bon conseil. Apparemment, les gens qui viennent voir les architectes qui viennent au CAUE, sont plutôt contents de la prestation. Surtout qu'ils sont capables de s'adapter aussi en fonction des portes monnaies des gens. Ce n'est pas de tout faire que pour le dessus du panier.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais vous demander l'autorisation en passant au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

## **5) ACQUISITION D'UNE PROPRIETE – 13 RUE DE LA TRINITE – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION**

Madame le MAIRE indique aux membres du Conseil municipal que l'implantation du lycée Anguier à proximité de la place et de la rue de la Trinité est génératrice d'un flux nouveau et important de circulation qui n'est pas sans conséquence sur la sécurité des piétons et des véhicules qui s'y déplacent.

Pour augmenter la fluidité des voies, notamment pour les bus scolaires, et améliorer les conditions de sécurité, la municipalité juge nécessaire d'exercer son droit de préemption sur la propriété cadastrée AH n° 212 située 13, rue de la Trinité.

Une fois la parcelle préemptée, il sera procédé à la démolition de l'immeuble et à l'aménagement d'une zone sécurisée favorisant les déplacements urbains.

Il est donc proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à l'exercice, par la commune, du droit de préemption sur cette propriété pour la somme de 55 000 €.

Considérant que la circulation dans ce quartier, du fait de l'implantation du nouveau lycée Anguier, est plus importante et génère des problèmes, cette parcelle une fois la maison démolie, augmentera la fluidité de la circulation, notamment celle des bus scolaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord afin que la Commune puisse préempter cette propriété à hauteur de 55 000 €.

Mme le MAIRE : « Nous voudrions exercer notre droit de préemption car vous savez les uns et les autres, qu'il y a deux procédures possibles : la déclaration d'utilité publique qui met plusieurs années à aboutir et la solution du droit de préemption, une fois qu'il y a un acquéreur, et là aujourd'hui, il y a un acquéreur, donc le notaire nous a demandé si nous voulions exercer notre droit de préemption. Nous souhaiterions exercer ce droit. Les uns et les autres, vous situez cette maison parce que 13, rue de la Trinité, cela ne dit pas forcément grand-chose. Lorsque vous êtes Place de la Trinité, démarre la rue de la Trinité et vous avez une maison qui a des bardeaux en ardoises, qui fait l'angle et lorsque vous longez cette maison sur la Place de la Trinité, vous arrivez à la Seigneurerie. Voyez-vous est-ce clair, cet endroit où elle se situe ? Quel intérêt aurait-on à faire une préemption ? Ce n'est pas pour y loger mais pour l'abattre de façon à améliorer ce carrefour puisqu'aujourd'hui, nous avons des

rivalités de circulation et nous devrions pouvoir améliorer les choses, mais dans un premier temps, non seulement de l'acheter, il faudra l'abattre. »

Mr VITAUX : « Maison et terrain ? »

Mme le MAIRE : « Maison et terrain. Nous sommes sur 128 m<sup>2</sup> sur la parcelle totale. C'est une maison d'habitation en briques, jumelée d'un côté, couverte en ardoises avec retombées. Le détail de la maison, à mon avis, peu importe puisque de toute manière, ce sera pour faire un tas de pierres au sol. Sauf, que, aujourd'hui, nous devons faire tomber avec une certaine démarche de développement durable. »

Mr VITAUX : « Vous nous parlez de l'acquisition, vous n'avez pas estimé le coût de la démolition ? »

Mme le MAIRE : « Non. Nous n'avons pu faire expertiser car aujourd'hui, nous ne sommes pas entrés à l'intérieur. »

Mr VITAUX : « Vous avez à peu près des ordres d'idées non ? »

Mme le MAIRE : « Je vais me retourner vers Monsieur HENNEBICQUE qui doit être chef en la matière. »

Mr HENNEBICQUE : « C'est assez spécial. »

Mme VAS : « C'est une maison à l'intérieur qui, malheureusement, est en très très mauvais état puisque j'ai eu l'occasion, moi, d'y entrer. L'escalier, pour accéder au 1<sup>er</sup> étage, est dans un état lamentable. »

Mme le MAIRE : « Ce que disait Mr VITAUX, c'est le mur mitoyen. »

Mme VAS : « C'était la même chose. »

Mr GREBOVAL : « De toute manière, les maisons ont chacune leur pignon. »

Mme le MAIRE : « Donc, nous allons faire expertiser les travaux à faire puisque de toute façon, nous en aurons pour plus de 4 000 €. Vous savez que maintenant tous les marchés, c'est au-delà de 4 000 € donc nous n'irons pas comme cela la fleur au fusil. »

Voulez-vous d'autres informations ?

L'estimation des domaines est à 55 000 €, vous l'avez compris. Elle était en vente à 180 000 € pour débiter. Donc, comprenez bien que nous avons « guetté ! »

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Heureusement que nous n'avons pas demandé le classement ! »

## **6) ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER PAR LE CCAS – AUTORISATION DE RECOURIR A L'EMPRUNT**

Le CCAS a émis le souhait de faire l'acquisition d'un bien immobilier situé rue Adolphe Galy, cadastré AH 90 et 91, propriété du Comité des Amis d'Emmaüs.

Afin de pouvoir recourir à l'emprunt, la réglementation impose l'avis, au préalable, du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le CCAS à recourir à l'emprunt pour l'achat de cette propriété.

Mme ROBILLARD : « Dans le cadre du fonctionnement du CCAS, un précédent Conseil d'Administration a effectivement émis la volonté de faire l'acquisition de cette maison qui appartient actuellement au Comité des Amis d'Emmaüs. C'est la maison qui se trouve rue Galy et qui s'appelle actuellement « ma Maison ». L'objectif est effectivement de faire l'acquisition. Nous l'avons vu au niveau du budget du CCAS. Le coût de cette acquisition est sur une base de 80 000 € auxquels il va falloir effectivement ajouter des frais notariés et nous avons donc vu, puisqu'il faudra un emprunt et il y aura une partie d'autofinancement.

L'objectif de ce soir, c'est d'autoriser le CCAS à partir sur le principe d'un emprunt pour pouvoir aller démarcher les Banques sur cet emprunt.

Avez-vous des questions ?

Mme le MAIRE : « Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. Donc, si la Banque exige la garantie bancaire, cela reviendra au Conseil Municipal. »

## **7) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour :

- autoriser l'attribution des subventions communales exceptionnelles suivantes :

. TENNIS DE TABLE MERS-TREPORT-EU aide pour l'organisation du tournoi inter régional	1 500 €
. ASSOCIATION MURMURE DU SON pour l'organisation du festival « Murmure du son »	9 000 €
. ASSOCIATION THEATRE DES CHARMES (subvention d'équipement)	1 500 €
. ASS. HEURES MUSICALES VALLEE DE LA BRESLE pour l'organisation d'un concert avec la participation d'OSTINATO	1 000 €
. ASS. ACADEMIE DE LA COLLEGIALE (subvention d'équipement)	500 €

. LYCEE MICHEL ANGUIER Participation de la Ville pour l'organisation du printemps des Poètes Impact ligne budgétaire : animations diverses et culturelles (62321)	1 800 €
. ASS. GARDERIE EUDOISE Régularisation cotisations de retraite Impact ligne budgétaire : cotisation caisse de retraite (6453)	386 €

- autoriser les décisions budgétaires modificatives nécessaires au versement de ces subventions suivant le tableau joint en annexe n°2.

Mme le MAIRE : « Je me permets de retirer le dernier point sur les Associations de Garderie Eudoise puisqu'est arrivée ce jour, une nouvelle facture d'un autre organisme et il faut que nous l'examinions. Donc, je vous propose de le passer au Conseil Municipal suivant.

Donc, nous enlevons - Associations Garderie Eudoise. »

Mme BRIFFARD : « Nous proposons une subvention de 1 500 € pour le Tennis de Table Mers/Tréport/Eu, qui a organisé son tournoi interrégional, dimanche dernier. Un tournoi qui a connu comme les deux années précédentes, un succès avec des joueurs de renommée. Comme les autres années, nous proposons la somme de 1 500 €. »

Mme le MAIRE : « Nous voyons tous les sujets avant que Monsieur LEVESQUE explique les dispositions financières. »

Mr BARBIER : « La première subvention exceptionnelle pour le Murmure du Son est de 9 000 € pour l'organisation du festival, qui a lieu début juillet donc les vendredi et samedi 2 et 3 juillet, avec un concert d'ouverture au Théâtre du Château, en collaboration avec la ville. Puis le lendemain, du théâtre de rue, dans l'après midi et le festival en lui-même au quartier Morris avec la même disposition que l'an passé, avec la Salle Michel Audiard, le Théâtre des Charmes et une scène extérieure ainsi qu'une scène musique électronique dans l'un des bâtiments, celui qui est utilisé par l'Association du Champs de Mars. La programmation est bouclée bien entendu, la promotion est commencée, il y a un site Internet, enfin ça roule.

L'Association du Théâtre des Charmes : donc, une subvention d'équipement qui correspond à du matériel audio et également un tapis de scène, en fait, une participation à ces deux équipements. L'acquisition pour eux aurait un coût de 1 200 € donc nous proposons de les aider à hauteur de 1 500 €. Ils ont également fait une demande de subvention au niveau du Conseil Général puis ils ont un autofinancement. Les Heures Musicales de la Vallée de la Bresle, c'est une subvention, on propose 1 000 € pour le concert qui a eu lieu le 25 avril avec « Ostinato » et la Maîtrise de la Collégiale, le chœur Albert Laurent d'Abbeville et le chœur St Rémy de Dieppe, donc un concert qui a eu lieu et qui a eu un grand succès, avec « Ostinato » l'orchestre polonais. C'est donc une aide pour l'accueil des choristes et aussi l'accueil de l'orchestre, en soulignant que c'est vraiment intéressant puisqu'il y a eu une collaboration entre plusieurs Associations et cela a fait venir des gens de Dieppe, d'Abbeville. Tout ça c'est plus, plus, plus.

Une subvention d'équipement pour l'Académie de la Collégiale : c'est une proposition de 500 € pour l'achat de matériel de projection. L'Association filmerait pendant les concerts d'orgue de l'été, l'organiste et les spectateurs pourraient voir l'organiste en train de jouer pendant le concert. En fait, il y a une idée d'achat de vidéoprojecteurs et d'écrans.

Donc, la proposition, c'est une aide de 500 €, c'est vraiment un plus par rapport au concert d'orgue car pour ceux qui ont eu la chance d'assister à un concert d'orgue en haut, c'est spectaculaire, l'organiste, c'est presque du sport.

Enfin, la participation de la ville pour l'organisation du Printemps des Poètes, qui est un impact sur notre ligne budgétaire au niveau des animations culturelles, de 1 800 € qui correspond donc à l'aide pour toutes les manifestations qui ont maintenant eu lieu puisque toutes les manifestations publiques sont terminées. Maintenant, il y a encore un travail avec Claude Beausoleil qui est le poète qui est en résidence jusqu'au 14 juin, au niveau du Lycée mais la manifestation est terminée. C'est une participation de la ville pour le Printemps des Poètes : 1 800 €. »

Mr LEVESQUE : « La traditionnelle décision modificative après les subventions, donc le total des subventions annoncées : le Murmure du Son, le Théâtre des Charmes, les Heures Musicales de la Vallée de la Bresle, l'Académie de la Collégiale, le Tennis de Table, s'élève à 13 500 €, que l'on retranche de la réserve qui avait été prévue au budget, donc 13 500 € en moins et réparti comme je viens de l'évoquer et ainsi que mes collègues.

Ensuite, la participation au Printemps des Poètes avec le Lycée Michel Anguier, retranchée de la ligne d'animations diverses et culturelles, comme l'a évoqué Mr BARBIER et enfin vous annulez le dernier point puisque cela a été évoqué tout à l'heure, nous ne le traitons pas ce soir. »

Mme le MAIRE : « Ce qui me permet d'évoquer un instant devant vous, j'ai lu dans la presse que cette fameuse réserve était de 900 et quelques milles euros, je crois que tout le monde a bien suivi et qu'il s'agit de 90 000 et quelques. Nous sommes d'accord. Il y a un zéro de trop quelque part.

Si vous êtes d'accord et s'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

## **8) MISE à DISPOSITION DE PERSONNEL AU CCAS de EU**

Madame le MAIRE propose au Conseil Municipal la passation d'une convention entre la Ville d'Eu et le centre communal d'action sociale de la Ville d'Eu pour la mise à disposition au CCAS de 4 fonctionnaires territoriaux conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales.

Madame le MAIRE précise que, par courrier respectif, les fonctionnaires territoriaux ont donné leur accord afin d'être mis à disposition auprès du CCAS de Eu à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour une durée initiale de 12 mois.

Elle indique que la convention de mise à disposition a été portée à la connaissance des fonctionnaires et que la commission administrative paritaire compétente du centre départemental de gestion a été saisie pour avis le 21 avril 2010 des demandes de mise à disposition.

La convention fixe toutes les modalités de la mise à disposition des agents, notamment l'objet, la nature des fonctions exercées, la durée et le renouvellement, les conditions d'emploi, la rémunération, le remboursement de la rémunération, le contrôle et l'évaluation des activités, les droits et les obligations, la fin de la mise à disposition.

Madame le MAIRE demande l'accord du Conseil Municipal afin de signer la convention de mise à disposition et tout acte relatif à celle-ci.

Mme le MAIRE : « Mme ROBILLARD, nous voulons entrer dans la conformité je crois ? »

Mme ROBILLARD : « Oui, puis j'ai envie de dire que c'est même pas un problème, c'est une amélioration de la situation donc en fait il est proposé la signature d'une convention entre le CCAS et la ville, plutôt entre la ville et le CCAS, pour la mise à disposition de 4 personnes, actuellement personnel Mairie au CCAS, donc tout cela conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi 84.53 du 26 janvier 1984, donc portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale et au décret 2008.580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales. Les personnels concernés ont été consultés, ont réceptionné cette proposition de convention et ils ont répondu favorablement à cette proposition. La commission administrative paritaire du Département a également été saisie dernièrement et cette convention fixe toutes les modalités de mise à disposition du personnel donc, aujourd'hui, il est demandé effectivement à ce que Madame le Maire puisse signer cette convention de mise à disposition du personnel et tous les actes relatifs. »

Mr LAMORIL : « Je lis un peu plus loin que c'est pour une durée d'un an, est-ce reconduit tacitement ou pas ? »

Mme le MAIRE : « Nous démarrons sur un an, puis s'ils souhaitent renouveler, ils résignent. C'est vraiment en responsabilité. Nous avons souhaité qu'il ne soit pas que CCAS car s'ils ont besoin de mobilité, il y a plus de facilités de retrouver du travail ailleurs en étant agent de la fonction publique territoriale, qu'à être restrictivement agent de CCAS. »

Mme MALLET : « Je voulais préciser donc, chaque année, l'agent renouvelle cette demande de mise à disposition. »

Mme le MAIRE : « Oui. »

Mr VITAUX : « Tous les ans, il peut dire –je veux quitter le CCAS- ? »

Mme le MAIRE : « Quand même vous dire qu'être 100 % personnel CCAS, ils ont les délégués syndicaux de la Mairie. Ils ont tout ce qui va avec le fait d'être employé de collectivité territoriale. C'est la réglementation. »

Mme MALLET : « Il n'y a aucune perte salariale, d'avancement etc ? »

Mme le MAIRE : « Non. C'est le même statut et surtout, pour eux, cette liberté, s'ils sont à amenés à aller au mouvement.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

## **9) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **Avancement de grade :**

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour modifier le tableau des effectifs communaux dans le cadre des avancements de grade du personnel intervenant en 2010 :

- Création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet et suppression d'un poste d'ingénieur à temps complet au 01/06/2010
- Création d'un poste de brigadier chef principal de police municipale à temps complet et suppression d'un poste de brigadier de police municipale à temps complet au 01/07/2010
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe temps complet au 01/06/2010
- Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (au 01/06/2010 et au 01/07/2010) et suppression de 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet aux mêmes dates
- Création de 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet (au 01/07/2010 et au 01/08/2010) et suppression de 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet aux mêmes dates

Imputation budgétaire : Chapitre 012 article 64111 et suivants du budget ville 2010

Mme le MAIRE : « Il y a un agent qui, dans le cadre de l'avancement, peut prétendre au poste d'ingénieur principal donc on ouvre et on en ferme un autre. Vous vous souvenez qu'il y a quelques mois, nous avons débattu avec vous du fait de mettre en conformité nos effectifs budgétaires. Donc, nous avons disposé d'une certaine façon et aujourd'hui, certains agents peuvent prétendre à une montée. Bien entendu que nous n'allons pas augmenter notre potentiel donc à chaque fois que l'on en monte un, on ferme autre chose, là où ils étaient précédemment.

Nous avons cette disposition par rapport à un poste d'ingénieur qui devient un poste d'ingénieur principal, un poste de brigadier de Police Municipale qui devient brigadier chef principal, un poste d'adjoint du patrimoine pour quelqu'un qui quitte un poste, qui était en 1<sup>ère</sup> classe, qui anciennement, était en 2<sup>ème</sup> classe. Nous créons 2 postes d'adjoints techniques principales de 1<sup>ère</sup> classe pour des gens qui étaient de 2<sup>ème</sup> classe. Nous créons 2 postes d'agents de maîtrise principale pour des gens qui, antérieurement, étaient agents de maîtrise.

Donc, il y a eu des réussites aux examens.

Par rapport à policier, vous expliquer quand même la particularité : c'est que l'un de nos policiers nous quitte pour rejoindre une autre ville et cette autre ville nous envoie son policier. Ils ont trouvé des accords entre eux et ont chacun fait des essais dans les collectivités sur leurs temps personnels. Ils ont ensuite fait chacun les courriers. »

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

## **10) PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT**

Madame le MAIRE précise à l'Assemblée que par délibération du 28 juin 1995, le Conseil Municipal a créé la prime de service et de rendement pour les agents titulaires et non titulaires de la filière technique sur la base du décret n°72-18 du 5 janvier 1972.

L'attribution de la prime de service et de rendement repose désormais sur le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

La prime de service et de rendement est versée dans la limite d'un taux maximum annuel par grade, fixé par arrêté. L'attribution individuelle annuelle peut être majorée dans la limite du double du

taux fixé par arrêté pour chaque grade concerné. Cette attribution majorée ne peut être conditionnée que par la prise en compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liée à l'emploi ainsi que la qualité des services rendus.

Madame le MAIRE rappelle qu'il appartient à l'autorité territoriale de définir le montant individuel en fonction des critères retenus sans que celui-ci n'excède le double du taux moyen, sur la base des montants suivants :

<b>Grade</b>	<b>Taux annuel de base</b>	<b>Montant maximum annuel</b>
Contrôleur	<b>986 €</b>	<b>1972 €</b>
Contrôleur principal	<b>1289 €</b>	<b>2578 €</b>
Contrôleur en chef	<b>1349 €</b>	<b>2698 €</b>
Technicien supérieur	<b>1010 €</b>	<b>2020 €</b>
Technicien supérieur principal	<b>1330 €</b>	<b>2660 €</b>
Technicien supérieur chef	<b>1400 €</b>	<b>2800 €</b>
Ingénieur	<b>1659 €</b>	<b>3318 €</b>
Ingénieur principal	<b>2817 €</b>	<b>5634 €</b>
Ingénieur en chef de classe normale *	<b>2869 €</b>	<b>5738 €</b>
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle*	<b>5523 €</b>	<b>11046 €</b>

\* Pour les ingénieurs en chef de classe normale et de classe exceptionnelle, les nouveaux taux de base sont inférieurs aux taux moyens annuels de l'ancienne prime de service et de rendement. Le maintien à titre individuel des anciens montants pour les agents concernés est possible, par délibération, en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l'arrêté NOR/DEV/K/08/20779/A du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner son accord pour modifier le versement de la prime de service et de rendement (P.S.R.) conformément aux grades et taux ci-dessus mentionnés.

- de donner son accord sur les points suivants :

Les cadres d'emplois des contrôleurs, des techniciens supérieurs et des ingénieurs territoriaux pourront être éligibles à la prime de service et de rendement (P.S.R.).

. les modifications relatives à la prime de service et de rendement (P.S.R.) prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

. les fonctionnaires relevant des grades ci-dessus mentionnés sont susceptibles de percevoir la P.S.R. à raison d'un pourcentage pouvant aller jusqu'à 200% du taux annuel de base.

. la périodicité de versement de l'indemnité sera mensuelle.

. la présente délibération annule la délibération précédente relative à la prime de service et de rendement sur la base du décret n°72-18 du 5 janvier 1972.

. l'attribution de la P.S.R. fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 de la section de fonctionnement aux articles 64118 et 64131.

Mme le MAIRE : « Il s'agit de se mettre en harmonisation puisqu'il y a des nouveaux taux et il faut que le Conseil Municipal vote sur ces nouveaux taux. Il est important de dire que cela concerne ingénieur principal, ingénieur et contrôleur de travaux en chef. Donc, ils ont droit à cette prime, ce qu'ils avaient déjà, mais seulement, les taux ont été modifiés et il faut qu'il y ait la délibération du Conseil Municipal pour que cela puisse être traduit sur leurs fiches de poste.

Cela s'appelle le PSR qui n'a rien à voir avec des noms d'immeubles. »

Mr PARISY : « Ce sont des cadres. »

Mme le MAIRE : « Voilà. Pas de questions ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité je vous remercie pour eux. »

## **11) GRATIFICATION FINANCIERE ACCORDEE AUX ELEVES ET/OU ETUDIANTS ACCUEILLIS EN STAGE**

Madame le MAIRE rappelle que le Code de l'éducation, de même que le Code du travail prévoient, aussi bien pour les élèves des collèges et lycées que pour les étudiants, la possibilité d'effectuer différentes formes de stages en milieu professionnel, obligatoires ou non obligatoires, non seulement en entreprise mais aussi dans des associations, des administrations ou des collectivités territoriales.

Madame le MAIRE rappelle également que si aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit les conditions dans lesquelles les communes peuvent verser des indemnités à leurs stagiaires, le principe de libre administration des collectivités territoriales permet à l'assemblée délibérante de prévoir une possibilité d'indemnisation de ces stagiaires, sous forme de gratifications financières, lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du service public communal.

L'autorité territoriale propose que, dans le cadre d'un stage obligatoire, la gratification accordée ne dépasse pas 30% du SMIC, sous peine de versement de cotisations de sécurité sociale. De plus, elle rappelle que des cotisations sont dues dans tous les cas lorsque le stage ne présente pas un caractère obligatoire, selon le régime défini par l'arrêté du 11 janvier 1978 portant fixation de l'assiette des cotisations de sécurité sociale dues au titre des travailleurs non rémunérés en espèces.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour :

- le versement d'une gratification aux stagiaires accueillis lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du service public communal.
- que la gratification accordée ne dépasse 30% du SMIC.
- donner pouvoir à l'autorité territoriale de fixer la gratification.
- autoriser le MAIRE ou son représentant à signer tout acte lié à l'octroi d'une gratification.

Imputation budgétaire : Chapitre 012 du budget primitif.

Mme le MAIRE : « Nous arrivons à des gratifications que nous pourrions accorder à des élèves ou à des étudiants accueillis en stage. Cette gratification ne devrait pas dépasser 30 % du SMIC. Il s'agit de stagiaires qui produisent une prestation. Le cadre qui est émis, donc j'ai besoin, pour pouvoir éventuellement mettre cela en place, l'autorisation à ce type de prime qui est maintenant, demandée de la part de l'Etat. »

Mr VITAUX : « Normalement, ce genre de gratification pour un stagiaire n'est pas valable au-delà de 2 mois de stage ? »

Mme le MAIRE : « C'est 2 mois et plus. »

Mr VITAUX : « Donc, un étudiant ou un stagiaire faisant un stage de 15 jours à 3 semaines, 1 mois, 2 mois piles, il ne sera pas obligé d'être gratifié ? »

Mme le MAIRE : « 2 mois et plus. Le minimum étant donc 2 mois. Il y a des mois de 28 jours, mais cela, on laissera les DRH s'occuper de ce genre de souci. »

« Pas d'autres questionnements ? Par ailleurs, nous sommes à 30 % du SMIC. »

Mme MALLET : « Nous avons déjà versé l'an dernier une prime. »

Mme le MAIRE : « Nous avons versé pour quelqu'un qui était au CCAS une indemnité puisqu'elle assurait un remplacement, mais on nous a fait savoir qu'il fallait ce type de délibération. Ensuite, nous le faisons ou nous ne le faisons pas mais il la faut de base.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

## **12) CONTRAT EDUCATIF LOCAL**

Le contrat Educatif Local a pour but de favoriser la réussite scolaire et l'insertion sociale des enfants et adolescents en leur proposant des activités diversifiées pendant leurs temps libres. C'est un dispositif interministériel qui vise à mobiliser au niveau local et autour d'un projet commun, tous les partenaires qui à divers titres sont responsables de l'éducation des enfants et des jeunes.

Le CEL est un engagement de l'Etat et du partenaire contractant, en l'occurrence la Mairie de la Ville d'Eu, pour une durée de 3 ans. Il peut bénéficier, s'il est validé par un Comité de Pilotage

départemental, du soutien de divers ministères (Education Nationale, Jeunesse et Sports, Culture et Ville).

Dans ce cadre, les actions menées par les services de l'Etat, de la Municipalité, des associations socio-éducatives, culturelles, sportives, de parents d'élèves de jeunes sont concertées, coordonnées et programmées.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner son accord à la mise en œuvre de cette démarche éducative.

Mr LENGLET : « Il s'agit d'un projet qui vise à la réussite scolaire de tous nos enfants, au moins à l'aider et à leur insertion sociale dans le tissu de notre ville. Il s'agit en gros, d'un dispositif qui est maintenant existant depuis quelques années et qui consiste à unir les efforts de chacun, de tous ceux qui participent peu ou prou à un effort éducatif. Il s'agit en fin de compte de mettre en commun toutes ces forces là et d'avoir un schéma global qui les regroupe. Ces CEL débouchent sur un contrat qui est signé comme le nom le dit, un contrat signé entre l'Etat et le partenaire contractant, en l'occurrence, ce serait bien sûr la ville d'Eu. Il serait signé pour une durée de 3 années et l'intérêt de ce contrat, c'est non seulement, de mettre en cohérence les diverses forces éducatives de la ville. Il y aura plusieurs partenaires : les écoles, les centres de loisirs, toutes les Associations qui, par un biais ou par un autre, peuvent participer à l'organisation des loisirs des jeunes et à leur encadrement sur leur temps périscolaire. C'est cela le contrat éducatif. Donc, c'est la mise en commun de forces mais l'autre intérêt, c'est aussi que c'est financé par divers ministères, alors, bien sûr, l'éducation nationale, la jeunesse et les sports, le ministère de la culture et le ministère de la ville éventuellement. Il y a donc des subventions qui peuvent être attendues et qui seront bien sûr les bienvenues. Pour l'instant, c'est à l'état de projet. Il va falloir organiser des rencontres entre ces partenaires pour voir quelle part chacun va prendre à ce projet, quelle place il va occuper et ces rencontres vont débiter la semaine prochaine, si bien sûr vous donnez votre accord.

Ce qui vous est demandé donc, c'est de donner votre accord à ce projet, à la mise en œuvre de cette démarche éducative. »

Mme le MAIRE : « Nous sommes d'accord que là, c'est pour nous autoriser à aller aux réunions. Nous reviendrons devant le Conseil Municipal lorsque la copie sera aboutie et là, il y aura un vote du Conseil. Donc, quand nous aurons ce grand terme de contrat éducatif local d'écrit, seront mêlées avec toutes les actions avec les caisses d'allocations familiales, le contrat local d'accompagnement à la scolarité, ville vie vacances, le contrat local de sécurité, nous avons le contrat temps libre. Tout cela est dedans, ce grand mot de contrat éducatif local donc, nous vous déclinerons tout cela ensuite avec les moultés réunions car je crois que cela va faire beaucoup. »

Mr LENGLET : « Oui, cela sera un long cheminement. Ce contrat éducatif local sera géré d'après ce qui est prévu dans les textes par un comité de pilotage local qui, lui-même donc, définira certaines lignes d'actions autour desquelles, les uns et les autres, se regrouperont et auxquelles ils participeront. Ce comité local en référera à un comité départemental et c'est lui qui jugera, qui validera ce contrat éducatif local et qui attribuera les subventions éventuellement. Pour le moment, nous en sommes là, un peu plus loin même car j'ai assisté avec certains collaborateurs à des réunions à Guerville en particulier et je dois signaler au Conseil, que si j'ai pu aller à cette réunion accompagné d'un agent municipal et d'un responsable de centre de loisirs, c'est parce que jeunesse et sport nous a sélectionnés. C'est donc en quelque sorte une faveur, nous avons été remarqués.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner son accord à la mise en œuvre de cette démarche éducative. »

Mme le MAIRE : « Donc, le but est de revenir devant vous avant la fin de l'année. Il faut qu'on signe ça courant 2010 pour pouvoir avoir nos programmes pour 2011-2012-2013. »

Mr SOUCHET : « En tant que professeur et fonctionnaire, je fais valoir mon droit à la neutralité. Je m'abstiendrais. »

Mme le MAIRE : « Ca n'a rien à voir. »

Mr SOUCHET : « Pouvez-vous m'expliquer davantage ? »

Mme le MAIRE : « Il y a le temps à l'école, il y a le temps entre le matin et l'après-midi et il y a le temps après l'école. Et celui des vacances et c'est cet autre temps qui n'est pas à l'école, éventuellement, il peut y avoir de l'action de l'école qui vient vers les centres de loisirs. Donc, je ne crois pas qu'il y ait empêchement à ce que vous votiez. Si nous avons maintenu tout à l'heure la question sur les garderies eudoises, j'aurais demandé à Mme BRIFFARD de ne pas voter puisqu'elle est ancienne Présidente. Mais là, je ne vois pas, non, vous êtes pleinement Conseiller Municipal. »

Mr LENGLET : « Pour rassurer Mr SOUCHET puisque l'éducation nationale participe à cette action, j'ai déjà pris des contacts, non pas officiels, mais j'ai eu des conversations avec Mme La Principale du Collège qui est d'accord pour se lancer dans cette action et avec Mme Le Proviseur du Lycée Anguier. Donc, vous pouvez vous rassurer quant aux conséquences qui pourraient advenir sur vous de vos supérieurs hiérarchiques. »

Mme MALLET : « Je voulais savoir si cela faisait appel à projet auprès des différentes Associations qui gèrent la jeunesse, qui après acquiesçaient ces projets ? »

Mr LENGLET : « Le but est de mettre en commun toutes les forces. »

Mme MALLET : « Les harmoniser j'espère. »

Mr LENGLET : « C'est extrêmement ouvert. »

Mme MALLET : « Les harmoniser. »

Mr LENGLET : « Les harmoniser, se choisir par exemple, des thèmes conducteurs pendant une année, l'année suivante on prend autre chose et tout le monde ensemble porte l'action sur cela de façon à ce que cela ne soit pas dispersé dans l'effort, dans l'objectif poursuivi, mais aussi dispersé au niveau financier. Ce n'est pas la peine de financer trois fois ce qui se joint à une seule direction, à un seul objectif, à une seule activité, c'est une coordination. »

Mme le MAIRE : « Et ce qu'il faut rajouter aussi c'est qu'il n'y a pas un modèle de contrat éducatif local. A chaque fois, c'est un modèle local calqué sur ce qui existe à cet endroit là. »

Mme MALLET : « A chaque fois c'est adapté à la population. »

Mme le MAIRE : « Voilà, oui. »

Mr LENGLET : « Et d'ailleurs, cela commence par l'évaluation du terrain et essayer de définir quels sont les besoins de nos jeunes, de nos collégiens, de nos lycéens et de voir comment nous pouvons répondre à ces besoins. »

Mme MALLET : « Justement, rappelez-moi la tranche d'âge des jeunes concernés. »

Mr LENGLET : « Tous les âges, je pense que d'une certaine façon, la garderie des Lutins peut déjà être intégrée à ce projet, d'ailleurs je leur en ai parlé. »

Mme le MAIRE : « Et le club Théâtre qui a lieu au Théâtre des Charmes où c'est déjà des beaucoup plus grands, lui aussi. »

Mr LENGLET : « Egalement les Associations sportives. Celui qui peut participer à cet effort commun et pour lequel on met les forces en commun, celui là sera le bienvenu. »

Mme le MAIRE : « C'est pour cela que Mr LENGLET se prépare à beaucoup de réunions, localement, si vous en êtes d'accord.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

### **13) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU LYCEE ANGUIER : AVENANT N°3 EN PLUS VALUE POUR LE LOT N°1 (Entreprise EBTP)**

Madame le MAIRE rappelle à l'Assemblée que le premier lot relatif aux travaux de VRD a été attribué, après publicité et mise en concurrence, à la société **EBTP**– Z.I du manoir – 76340 BLANGY SUR BRESLE - pour la somme H.T de 390 050,85 (tranche ferme) et 226 088,05 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 616 138,90 € HT.

Mr GREBOVAL : « Après l'avenant n° 1 en plus-value (8 912,50 €, soit 10 659,35 € T.T.C), pris par décision n° 155/09 du 21 septembre 2009 pour procéder au remplacement définitif de la canalisation provisoire prévue au devis initial, le nouveau montant du marché s'est établi à la somme de 625 051,14 € H.T, soit 398 963,35 (tranche ferme) et 226 088,05 € (tranche conditionnelle).

Après le second avenant pris par délibération n° 09/123 du 18 décembre 2009 pour que les travaux sur le réseau des eaux pluviales entre le parvis et la Busine, initialement prévus dans la seconde tranche, soient transférés de la tranche conditionnelle à la tranche ferme, le montant global du marché est resté inchangé à 625 051,14 € H.T (tranche ferme égale à 408 189,35 € et tranche conditionnelle égale à 216 862,05 € HT).

Un troisième avenant est adressé à la ville pour réaliser des bordures de défense collées. L'avenant n° 3 en plus value de 4 592,85 € HT, soit 5 492,63 TTC, porte ainsi le nouveau montant de la tranche ferme à **412 781,85 € H.T**, soit 493 687,10 € T.T.C et le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 629 643,64 € HT. »

« Il est demandé au Conseil Municipal :  
- de donner son accord pour la passation de cet avenant,  
- d'autoriser Madame le MAIRE ou son représentant à le signer

Inscription budgétaire **BP 2009** : Compte 23-13, programme 132 »

**« Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'avis favorable émis par la CAO du mardi 11 mai 2010. »**

Mme le MAIRE : « Mr LEVESQUE il n'y a pas de remarques sur cela, ça a été accepté à la commission ? »

Mr LEVESQUE : « Tout à fait, cela a été accepté. »

Mr PARISY : « Cela n'avait pas été prévu auparavant ? »

Mme le MAIRE : « Ce sont des parkings en épis. Ils ont été mis contre le grillage et c'est évident qu'il ne faut pas que les voitures collent ce genre de chose. Donc, la solution de cette borne qui bloque les roues, l'avant de la voiture, effectivement cela aurait du être pensé au départ. Mais en tout cas, il fallait surtout le faire et non pas attendre que le grillage soit tombé. Le parking en épis, c'est un peu embêtant pour cela. Mais cela vous permet de visualiser qu'il y a 55 places, rue Galy et il n'y en a pas assez à cet endroit là car les riverains veulent que l'on numérote leurs places, ce qui n'est pas vraiment autorisé sur le domaine public.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

#### **14) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU LYCEE ANGUIER : AVENANT N°1 EN PLUS VALUE POUR LE LOT N°2 (Entreprise FORLUMEN)**

Madame le MAIRE rappelle à l'Assemblée que le troisième lot relatif aux travaux d'Eclairage public/Effacement des réseaux a été attribué, après publicité et mise en concurrence, à la société **FORLUMEN**– ZAC de la Neuville – 76210 SAINT JEAN DE LA NEUVILLE - pour la somme H.T de 167 793,29 € (tranche ferme) et 58 699,20 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 226 492,49 € HT.

Mr GREBOVAL : « Un premier avenant est adressé à la ville pour la fourniture et la pose de deux mats sur le chemin de halage (5 264 € HT) et pour des travaux supplémentaires dans les espaces verts du chemin de halage (4 704,40 € HT).

L'avenant n° 1 en plus value, d'un montant de 9 968,40 € HT, soit 11 922,21 TTC, porte ainsi le nouveau montant de la tranche ferme à **177 761,69 € H.T**, soit 212 602,98 € T.T.C et le nouveau montant du marché du lot n° 3 à 236 460,89 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner son accord pour la passation de ces avenants,
- d'autoriser Madame le MAIRE ou son représentant à les signer

Inscription budgétaire **BP 2009** : Compte 23-13, programme 132

**Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'avis favorable émis par la CAO du mardi 11 mai 2010.**

S'il n'y a pas de questions, je vous donne le détail : il y a 2 candélabres. Il y a la pose et l'autre 4 704, il s'agit de la tranchée et du câble électrique sur les espaces verts. »

Mme le MAIRE : « On arrive sur les espaces verts et il a fallu accentuer l'éclairage. »

Mr GREBOVAL : « Puis on a changé les éclairages, ceux qui étaient prévus sur le parking, nous les avons mis Chemin du Halage. Comme ils sont plus hauts et il vont davantage éclairer, on se permet de les espacer un peu plus et ce qui nous permet d'avoir de l'éclairage qui n'était pas prévu jusqu'aux passerelles. »

Mme le MAIRE : « Par les parties en herbe, quand nous revenons le long du port. »

Mr GREBOVAL : « Ce qui nous permettra de passer sous les passerelles. »

Mme MALLET : « Il n'y a rien à récupérer pour éclairer l'entrée du camping, est-ce une raison actuellement, c'est un grand trou noir ? »

Mr GREBOVAL : « C'est parce que l'on avait essayé de faire de l'éclairage avec des LEDS et nous avons recommandé des éclairages qui vont arriver d'ici peu de temps. »

Mme le MAIRE : « Vous avez vu que tous les mâts sont en place et les LEDS sous la partie sous bois ne rendaient rien du tout. Nous avons essayé 2 modèles et cela nous semblait plus du développement durable, mais c'était plus cher et cela ne répond pas à un sentiment de sécurité pour les gens. Donc, dès que cela arrive, c'est branché très vite car pour les mâts, tout est OK. Mais il faut ce qu'il se branche dessus. Je ne sais pas si cela vient de Chine ou d'ailleurs, mais cela prend du temps et cela ne peut pas être sur la même enveloppe.

Vous avez parfaitement raison. C'est correct en éclairage sur les parties parking en sous bassement du Château, mais il n'y en a pas dans la partie qui va vers le Centre des Fontaines et non plus dans la partie du camping. Puis aussi, nous avons perdu un banc. Je ne sais pas si c'est Mr VITAUX qui nous a porté la poisse quand il nous a dit qu'un banc avait disparu, mais il y a 10 jours, on nous a volé un banc, mais y compris avec les blocs de béton. Mais nous l'avons retrouvé ! Dans l'eau ! »

Mr BARBIER : « Nous avons aussi perdu la banderole du Salon du Livre je ne sais pas si c'est toi qui l'as, Frédéric ! »

Mme le MAIRE : « Il faut la rendre ! Le samedi matin, la banderole était partie « avec ses petits pieds » donc nous sommes allés en chercher une dans un autre quartier. Nous avons des gens qui ont trouvé très intéressant de nous couper un rhododendron qui a entre 100 et 150 ans. Coupé à la scie, c'est-à-dire ce n'est pas -je casse en m'asseyant dessus-, c'est -je suis venu avec un outil-. »

Mr GREBOVAL : « Là, ce n'est pas moi ! »

Mme le MAIRE : « Et puis un rhododendron de 150 ans, ça ne fait pas un tronc plus gros que cela. »

Mme MALLET : « Ce n'est pas comme ça que ça se repique. »

Mme le MAIRE : « Ce n'est pas comme ça que ça se repique, vraiment, c'est de la dégradation. Puis 150 ans pour faire cela, qui sera Conseiller Municipal dans 150 ans ? Pour constater celui que l'on va mettre à sa place s'il grandit bien.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

Mr VITAUX : « Une question, puisque nous sommes aux abords du Lycée, est-ce qu'il y a un calendrier et est-ce de notre ressort l'aménagement des berges du canal ? Après l'embellissement, le nettoyage ? »

Mme le MAIRE : « C'est cela que l'on vient de parler. Je reviens sur ce que nous avons discuté il y a un an. Des zones qui appartiennent à l'Etat, qui doivent être cédées au Département, qui nous demande de faire tout cela, géré par la CCI et c'est nous qui faisons. Nous sommes généreux, voilà.

Donc, pour l'instant, on s'occupe de la berge du côté du nouveau Lycée et à compter du plein hiver, nous serons sur le nouveau parking de l'autre côté et sur cette berge refaite. Nous avons repris de l'avance car au moment de Noël, on était en retard parce qu'il y a eu 45 jours d'intempéries mais là, on reprend bien de l'avance. »

MR GREBOVAL : « Il devait y avoir un arrêt entre les 2 tranches et ils sont partis directement sur la 2<sup>ème</sup> tranche aussitôt, sans arrêt. »

Mme le MAIRE : « Puis, la Région refait encore une tranche supplémentaire après, à l'intérieur, pour conforter les établissements, la partie atelier. Avez-vous vos réponses ? »

Mr DUJEANCOURT : « J'avais juste une petite question d'ordre formel par rapport aux avenants en plus value. Jusqu'à quelle proportion par rapport au devis initial ils pouvaient monter les avenants ? En pourcentage ? »

Mme le MAIRE « Lorsque l'on fait un marché, nous avons des options en plus donc il n'y a pas de soucis pour les intégrer. Mais si, sur le marché, on se trompe, au-delà de 10 %, nous devons relancer, c'est cela, mais là, nous avons des suppléments. »

## **15) RESTAURATION DE LA STATUE EQUESTRE – ALLEE DU CHEVAL – DEMANDE DE SUBVENTION**

Mme COINTREL-CAREL : « Madame le MAIRE informe les membres du Conseil Municipal que la sculpture équestre de Ferdinand d'Orléans, dépôt du Musée du château de Versailles, située Allée du Cheval, nécessite une restauration, l'ensemble lame et garde ayant chuté.

Le visiteur ne comprend plus véritablement le geste du duc d'Orléans et la composition de la sculpture se trouve, par ce manque, un peu déséquilibrée.

La Commune ayant obligation de maintenir en l'état cette statue du fait du dépôt, cette restauration permettra de refixer également un bout de l'étui de l'épée, tombé il y a une dizaine d'années et d'établir par les soins du restaurateur une étude relative à l'état global de l'œuvre, restée depuis plus de trente ans à l'extérieur.

Le montant de la restauration est estimé à 2 950,00 € H.T. soit 3 528,20 € T.T.C

Une subvention à hauteur de 40% peut être espérée de l'Etat (DRAC).

Il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Madame le MAIRE ou son représentant solliciter auprès de l'Etat, la subvention la plus élevée possible nécessaire à la réalisation de cette restauration. »

Mme le MAIRE : « J'ai mis à circuler quelques pages qui expliquent le document produit par celui qui est venu de Versailles. »

Mr GAOUYER : « Ne pourrait-on pas envisager, en même temps, de renommer cette voie dans un but pédagogique puisque, je crois que la majorité des eudois ne sait pas que c'est Ferdinand d'Orléans qui est là et d'autre part, rappeler également par un document pédagogique, sa vie particulièrement romanesque. Il est décédé jeune, à Neuilly, entre temps il a tout de même fait beaucoup de choses. Donc, ne pourrait-on pas envisager ce type de rappel pédagogique, mais aussi la statue elle-même a eu une vie particulièrement étonnante et nous pourrions la rappeler également en même temps dans ce document pédagogique. »

Mme COINTREL-CAREL : « Nous essaierons d'étudier la question Mr GAOUYER. »

Mme le MAIRE : « Un certain nombre de belges vient spécialement pour elle. »

Mr GAOUYER : « Il faut rappeler que Ferdinand d'Orléans a participé à la lutte des belges pour leur indépendance en particulier il a participé au siège de Liège contre les hollandais. »

Mr VITAUX : « Je rebondis sur ce que dit Mr GAOUYER. Effectivement, il faudrait peut-être envisager d'émettre plus d'informations historiques sur cette statue équestre et l'origine, sa venue, la doublure qu'il y a etc...

Mme le MAIRE : « Le problème c'est qu'elle ne nous appartient pas. Elle est juste en dépôt et si bien que l'on n'a même pas le choix de ceux qui vont la réparer. C'est Versailles qui choisit pour nous. Et Versailles ne met même pas en concurrence. Il en met un. Il vous plaît ou il ne vous plaît pas. Nous allons lui redonner « ses instruments », si vous le permettez.

Après la subvention, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

Mme le MAIRE : « Nous arrivons aux 2 points supplémentaires. Vous savez qu'il y a eu la loi qui a été promulguée le 21 juillet 2009 sur la réforme de l'Hôpital, relative aux patients, à la santé et au territoire et, de ce fait, par le contenu de cette loi, il n'existe plus de Conseil d'Administration dans les hôpitaux. Donc, nous tiendrons, je crois cette semaine, notre dernier Conseil d'Administration et à compter du mois de juin, il faut passer à ces Conseils de Surveillance, c'est-à-dire que nous n'aborderons plus les budgets de l'Hôpital. Je ne sais pas ce que nous surveillerons mais nous aurons infiniment moins d'informations que nous n'en n'avons tout de suite. Mais, pour cela, il y a 3 collèges puisque, selon le style de notre Hôpital, nous sommes dans la catégorie où il y aura 9 représentants : 3 représentants au titre des collectivités là où il y en avait 12 avant et sachant que le 2<sup>ème</sup> collège, c'est 3 représentants pour les personnels et le 3<sup>ème</sup> collège, il s'agit de personnes qualifiées, une qui est désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé. Autrefois l'ARH qui, donc maintenant, devient l'ARS, il faudra se faire à ce nouveau jargonage, puis 2 représentants des usagers. Cela sera le 3<sup>ème</sup> collège.

Donc là aujourd'hui, j'aborde avec vous, ce 1<sup>er</sup> collège au titre de collectivités territoriales, il y a le Président du Conseil Général ou son représentant, il y a un représentant au titre de notre Communauté de Communes. Criel qui était là avant, n'a plus le droit à la parole, donc la Com de Com va devoir se réunir pour désigner quelqu'un, et nous ici, puisque l'Hôpital est à la Ville d'Eu, nous devons désigner quelqu'un.

Donc, je prends le texte officiel et vous dire un peu ses ambiguïtés, il dit *–Au titre des représentants, le Maire de la Commune, siège de l'établissement principal ou le représentant qui le désigne.*

Un peu plus loin, cela dit –*Les représentants des collectivités territoriales ou de leur groupement sont élus en leur sein par les organes délibérants.*

Donc, compte tenu de ces ambiguïtés, je vous propose que l'on vote.

Je vous soumetts ma candidature au titre de Maire de la Commune. Est-ce que quelqu'un veut que nous votions à bulletins secrets ou à mains levées. Est-ce que quelqu'un demande le vote à bulletins secrets ? Non. Nous pouvons voter à mains levées ?

Qui est contre ma candidature en qualité de MAIRE ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Donc, je suis très flattée d'être élue à l'unanimité. Merci.

Très bientôt la Com de Com va se réunir puis nous allons proposer, cela a été vu hier soir au CCAS, Mme ROBILLARD, au titre des représentants des usagers, puisque les Centres Communaux d'Action Sociale sont agréés pour être représentants des usagers et déclarés.

Ensuite, il y a un autre point que je vais faire « à la volée », vous dire qu'aujourd'hui, nous avons été sollicités pour un mariage de plus, très bientôt et nous sommes à court de salle. Donc, la proposition qui vous est faite, c'est d'autoriser à ce qu'un mariage puisse avoir lieu dans l'entrée du Théâtre. »

Mme MALLET : « Je n'ai pas bien compris, c'est la célébration du mariage ? »

Mme le MAIRE : « La dernière fois, on vous avait demandé pour aller à la salle Smala et au Pavillon des Ministres et là, nous sommes trop courts. Je n'ai pas envie de vous proposer la salle d'évolution des écoles pour un mariage. Il faut rester à proximité. De plus nous voyons qu'un certain nombre de personnes veulent aller à la Collégiale derrière. Puis, ce n'est que le temps des travaux, nous sommes bien d'accord. »

Mr VITAUX : « Donc vous déplacez la Marianne ? »

Mme le MAIRE : « Nous avons 3 Mariannes. Donc, nous allons essayer d'en mettre quelques unes dans les placards, aux heures où nous ne nous en servons pas, pour éviter que le personnel déplace des choses qui sont d'un poids pas possible. Je vous propose d'aller soulever celle-ci, il y a celle-ci, il y a une Brigitte Bardot et une autre, c'est une femme qui a des étoiles, une star. »

Mme MALLET : « Cela veut dire que 3 personnes célèbreront des mariages en même temps ? Je ne comprends pas. »

Mme le MAIRE : « Non, en fonction des locations, nous sommes coincés parce que tout cela se joue ensemble. Des personnes se sont inscrites pour réserver des salles il y a 2 ans, et à ce moment là, nous n'étions pas au courant que la tranchée là-haut nous amputerait de cette salle. Donc les engagements que nous avons pris, nous n'allons pas dire aux gens –fini- voilà. Donc, là cela se téléscopent. C'est un point technique. Je suis persuadée que vous êtes d'accord. »

Mr PARISY : « Moi je n'y vois aucun inconvénient, vous pouvez le faire où vous voulez, même chez vous ! »

Mme le MAIRE : « Non, je n'ai pas le droit. C'est technique, c'est tout. C'est pour cela, mais je suis obligée dans les textes de vous le dire, de vous le demander. C'est du ressort du Conseil Municipal. »

« Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

## **16) INFORMATIONS DIVERSES**

### **a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le MAIRE**

N°035/10 Passation d'un contrat avec la Cie THEATRALE DE NENEKA – 20090 AJACCIO – pour la production du spectacle « Jean la Chance », le mardi 20 avril 2010 à 20 h.  
Montant de la prestation : 6 000 € H.T. soit 6 330 € T.T.C.  
La Commune a pris également en charge les frais annexes soit :

- . 215,80 € H.T. de défraiements repas,
- . 420,00 € H.T. de voyage à l'équipe AR Paris-Eu,
- . 550,00 € H.T. de location d'un camion pour le transport du matériel AR Paris-Eu
- . les frais d'hébergement en hôtel pour 2 personnes le 19 avril et 9 personnes le 20 avril 2010
- . le règlement des droits d'auteur.

N°036/10 Passation d'un contrat avec l'HARMONIE MUNICIPALE DE MERS LES BAINS – 76260 EU – pour une représentation musicale dans le cadre des concerts du jeudi, le 8 juillet 2010 à 19 h, Parc du Château.  
Montant de la prestation : 650 € T.T.C.  
Prise en charge par la commune également des droits d'auteur, boissons et sandwiches pour les musiciens.

N°037/10 Modification de la décision N°179/09, relative aux tarifs communaux :

#### **Nouveaux tarifs du camping municipal :**

- Par personne et par nuit ..... **2,30 €**  
- Enfant de 4 à 10 ans ..... **1,10 €**

Gratuité pour les enfants de moins de 4 ans.

- Emplacement :

\* Mobil home avec branchement électrique ..... **10,00 €**  
\* Caravane + voiture ..... **4,60 €**  
\* Tente + voiture ou moto ..... **4,60 €**  
\* Tente ..... **2,30 €**  
\* Camping car ..... **3,50 €**

- Branchement électrique ..... **5,00 €**  
- Garage mort en saison du 15 juin au 15 septembre ..... **6,30 €**  
- Garage mort hors saison ..... **2,30 €**  
- Jeton machine à laver ..... **4,30 €**  
- Jeton sèche linge ..... **3,40 €**  
- Douche adulte/enfant utilisateur hors camping ..... **6,00 €**

- Festivaliers agréés municipalité : 6 € par personne pour 2 nuits (sur réservation).

+ Taxe de séjour aux tarifs en vigueur.

Les autres tarifs de la décision N° 179/09 restent inchangés.

**Pour mémoire, anciens tarifs :**

- Par personne et par nuit .....	2,30 €
- Enfant de 4 à 10 ans.....	1,10 €

*Gratuité pour les enfants de moins de 4 ans*

- *Emplacement :*

* Mobil home avec branchement électrique (16 ampères)....	10,00 €
* Caravane sans branchement .....	2,30 €
* Voiture .....	2,30 €
* Tente .....	2,30 €
* Moto.....	2,30 €
* Camping car.....	3,30 €

- Branchement électrique (16 ampères) .....	6,00 €
- Branchement électrique (6 ampères)* .....	4,00 €
- Garage mort en saison du 15 juin au 15 septembre .....	6,30 €
- Garage mort hors saison.....	2,30 €
- Jeton machine à laver .....	4,30 €
- Jeton sèche linge.....	3,40 €

- Douche adulte/enfant utilisateur hors camping .....

6,00 €

- Festivaliers Grande Marmite – 6 € par personne pour 2 nuits

\* sous réserve de compteur disponible.

+ Taxe de séjour aux tarifs en vigueur.

N°038/10 Passation d'un contrat avec la production « TOUS EN SCENE » – 76260 EU – pour une représentation musicale dans le cadre des concerts du Jeudi par le groupe « Ché Baladin ed'falaiz » le jeudi 24 juin 2010, à 19 h.  
Montant de la prestation : 500 € (cachet et sono).  
La Commune prendra également en charge le règlement des droits d'auteur et la fourniture de boissons pour les musiciens en fin de représentation ;

N°039/10 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION MUSICLUB DE ROUEN – 76770 HOUPPEVILLE – pour une représentation musicale dans le cadre des concerts du Jeudi, de la formation LIBRETANGO, le jeudi 5 Août 2010, à 19 h.  
Montant de la prestation : 11 390 € H.T. TTC (1 200 € pour la prestation et 190 € de frais de déplacement).  
La Commune prendra également en charge le règlement des droits d'auteur et la fourniture de 6 repas et boissons pour les musiciens et danseurs.

- N°040/10 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION « LES VENTS DES BOIS » - 77166 EVRY-GREGY SUR YERRES – pour une représentation musicale dans le cadre de la manifestation des veilles soupapes, assurée par Contrast saxophones quartet, le samedi 28 août 2010, cour d'honneur du château, de 11 h à 17 h en plusieurs sets.  
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 000 € T.T.C.  
La Commune prendra également en charge le règlement des droits d'auteur et la fourniture de 4 repas.
- N°041/10 Passation d'un contrat avec l'Association « le P'TIT CHARIOT » - 49320 SAINT JEAN DES MAUVRETS – pour la production des spectacles :  
- « de filles en aiguilles » le 14 mai 2010 à 19 h 30,  
- « chante vigne, chante vin » le 14 mai 2010 à 21 h 30.  
Montant de la prestation : 3 200 € T.T.C.  
  
La Commune prendra également les frais de droits d'auteur, l'hébergement et la restauration pour 6 personnes.
- N°042/10 Passation d'un contrat avec la Ste FINANCE ACTIVE – 75002 PARIS – pour un service de simulation des prospectives financières pour les besoins du service Finances-achats afin d'avoir accès à la plate-forme Inviso.  
Le montant de la cotisation annuelle à engager au titre de ce contrat est de 2 990 € T.T.C. auquel il convient d'ajouter, seulement pour la première année, les frais de mise en service de 1 794 € T.T.C. Le prix de la prestation peut être révisable annuellement.  
Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de remise des codes d'accès et renouvelable deux fois par reconduction expresse.
- N°043/10 Complément à la décision n°136/09 relative à la convention signée avec LES BONS CLIENTS LBC PRODUCTIONS – 75002 PARIS – pour la mise à disposition de bâtiments communaux, de mobiliers et la prise en charge de repas pour le tournage d'un film sur Darwin.  
La décision est complétée comme suit :  
en article 4 : La commune prendra également en charge les frais de transport aller-retour de 5 personnes et retour d'une personne en train, pour un montant de 342,40 € T.T.C, sur présentation de facture.
- N°044/10 Passation d'un contrat de prestations de service avec la Ste D.A. CLAUDE PICARD – 76260 FLOCQUES – pour un distributeur automatique de boissons chaudes et un distributeur automatique de boissons froides pour les besoins du camping.  
La prestation est gratuite, la Société PICARD assumant la charge de l'approvisionnement et l'entretien des distributeurs.  
Le contrat est conclu pour la durée estivale 2010 et prendra effet à la date de sa signature.
- N°045/10 Passation d'un contrat avec la Ste AID OBSERVATOIRE (SARL COMMERCITE) – 69100 VILLEURBANNE – pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'actions dans le cadre de la procédure FISAC.  
Montant de la prestation : 27 200 € H.T. soit 32 531,20 € T.T.C.

- N°046/10 Passation d'un contrat avec la Ste OUEST ACRO – 53950 LOUVERNE – pour la campagne 2010 de stérilisation des œufs de goélands sur les bâtiments d'Eu. Le montant de la prestation à engager au titre de ce contrat s'élève à 9 000 € H.T. soit 10 764 € T.T.C.
- N°047/10 Passation d'une convention d'honoraires avec la Ste EDEN AVOCATS – 76000 ROUEN – pour la défense des intérêts de la ville dans le cadre de l'affaire référencée Contentieux TRAN QUOC DUNG (Ste EGSE) c/commune Eu. Montant de la prestation à engager au titre de cette convention : 1 672,24 € H.T. soit 2 000 € T.T.C.
- N°048/10 Passation d'un contrat avec la Ste E.B.T.P. – 76340 BLANGY SUR BRESLE – pour le marché à bons de commande de travaux d'aménagements, d'équipements et de réparations diverses de voirie et de réseaux. Ce marché est conclu pour douze mois à compter de sa notification et pourra être reconduit trois fois pour la même durée.  
Il n'est pas fixé de montant minimum annuel et de montant maximum annuel dans le présent marché à bons de commande. Les tarifs appliqués sont annexés à l'acte d'engagement.
- N°049/10 Droit d'entrée pour le spectacle jeune public « à cache cache dans le pré vert » qui aura lieu le 22 avril 2010, à 19 h 30, au Théâtre municipal :
- |  |     |
|--|-----|
| - la place (adulte, enfant)                                | 8 € |
| - bénéficiaire du RSA (sur présentation d'un justificatif) | 5 € |
- N°050/10 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION EUTERPES – CENTRE REGIONAL D'ART BAROQUE – 13201 MARSEILLE CEDEX 01 – pour la production d'un concert de l'ensemble CONCERTO SOAVE –Théâtre municipal le 30 avril 2010 à 20 h.  
Montant de la prestation : 7 300 € H.T. soit 7 701,50 € T.T.C.  
La Commune prendra en charge :
- les frais de transport des artistes, de leur domicile à Eu, d'un montant qui n'excédera pas 962 € T.T.C. et l'hébergement des artistes pour deux nuits (29 et 30 avril)
  - le repas des artistes du 30 avril au soir,
  - la location d'un clavecin et d'un orgue accordés les 29 et 30 avril.
- N°051/10 Passation d'un contrat et son avenant n°1 avec le THEATRE DE L'INCREDULE – 76000 ROUEN – pour la production du spectacle « LES FABLES » qui aura lieu au Théâtre du Château, le 10 mai 2010 à 14 h 30 (scolaire) et 19 h 30.  
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 5 000 € H.T. soit 5 275 € T.T.C.  
La Commune prendra également en charge :
- l'hébergement des artistes les 8, 9 et 10 mai (mise à disposition d'un appartement et une chambre nuit d'hôtel)
  - les frais de transports des décors (participation de 180 € H.T.)
  - les frais de transport des artistes (participation de 81 € H.T.)
  - les défraiements (8 défraiements à 16,60 €) soit 132,80 € H.T.
  - la prise en charge de 4 repas le 10 mai midi et soir,
  - les droits d'auteurs.

- N°052/10 Passation d'une convention de coproduction entre le THEATRE DE L'INCREDULE – 76000 ROUEN – et la Ville d'Eu – pour la production du spectacle « LES FABLES » qui aura lieu au Théâtre du Château le 10 mai 2010, au Théâtre de Neufchâtel en Bray les 11 et 12 mai et à l'Académie d'Arques la Bataille le 26 août 2010.  
Sur un budget prévisionnel de production de 26 531 € H.T., la ville d'Eu décide d'apporter un soutien à la production de 3 500 € H.T. soit 4 186 € T.T.C.
- N°053/10 Reconduction du marché passé avec la LIBRAIRIE PAPETERIE DUCLERCQ pour l'achat et la livraison de fournitures scolaires. Le marché précité est reconduit pour une période d'un an à compter du 10 juin 2010.
- N°054/10 Passation d'un contrat avec la STE IRH INGENIEUR CONSEIL – 76650 PETIT COURONNE pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle annuel du délégataire de service public de l'assainissement.  
Le montant de la prestation à engager au titre de ce contrat s'élève à 4 675 € H.T. soit 5 591,30 € T.T.C.
- N°055/10 Passation d'un marché avec la STE RENOV'SPORT – 80200 RUBEMPRE – pour des travaux de réfection de la pelouse d'honneur du stade des Prés Salés.  
Montant de la prestation : 58 394 € H.T. soit 69 839,22 € T.T.C.

Mr BARBIER : « Il y a une erreur dans l'une des informations diverses. La n° 039/10, ce n'est pas 11 390 € mais c'est 1 390 € puisque le budget global des Rendez-vous du Jeudi c'est 8 000 €.

Mme le MAIRE : « Y a-t-il des questions sur les différents points d'informations ? »

Mr VITAUX : « Pouvez-vous me rappeler le nombre d'étoiles que possède notre camping municipal ? »

Mme le MAIRE : « Trois. »

Mr VITAUX : « D'accord. Merci. Concernant le point n° 042/10 à la page 12, quel est l'intérêt de l'outil Inviso ? »

Mme le MAIRE : « Vous voulez savoir ce qu'est la plateforme Inviso ? Je vais donner la parole à Mr LEVESQUE. »

Mr LEVESQUE : « C'est une plateforme qui permet d'avoir des programmations budgétaires, de faire des simulations sur les différents scénaris possibles d'un point de vue budgétaire. C'est une aide à l'élaboration des budgets. C'est par le biais d'Internet. »

Mr VITAUX : « Toujours pour ma part, pour le point n° 045/10 à la page 13, je croyais que l'étude FISAC allait se faire en interne ? Non ? »

Mme le MAIRE : « Le problème des études c'est que nous n'avons pas le droit de les faire à l'interne parce que les organismes qui vont subventionner, veulent que ceux qui font les études soient libres. Il y a eu 4 candidats. »

Mme MALLET : « Je rappelle à notre collègue, Mr VITAUX, qu'il y a déjà eu des actions FISAC au sein de la ville. »

Mme le MAIRE : « Je reprends sur les études FISAC, études du commerce. Ce n'est pas une action FISAC. L'action FISAC c'est lorsqu'après sont mobilisés des fonds pour l'accompagnement au commerce et cela s'appelle un FISAC. Là, nous sommes dans la phase de l'étude et il y a déjà eu des études FISAC. Seulement, il n'est pas possible de passer à la mobilisation de fonds FISAC sur une étude aussi ancienne. Donc, nos partenaires financiers nous ont sollicité pour la réalité de cette nouvelle étude, c'est très clair et ils nous ont dit –attendez, pas une étude pour ne pas aller derrière- Mr LEVESQUE me souffle qu'il y a eu 9 réponses et un peu de partout en France. »

Mr LEVESQUE : « Oui tout à fait. Il y a eu 9 réponses. Une 1<sup>ère</sup> présélection puis des entretiens qui ont conduit à l'attribution du marché à AID observatoire. »

Mr VITAUX : « A la page 14 pour le point n° 055/10, cette partie de dépenses, de prestations fait-elle partie du programme de rénovation que vous aviez voté il y a quelques mois ? »

Mme le MAIRE : « Nous avons les problèmes de ce gazon. Nous avons revu la Société qui avait refait. Puis, comme la précédente équipe avait versé de ses fonds propres, il n'y a donc pas de reconnaissance de responsabilités. Donc, nous avons travaillé avec le Cabinet d'architectes sur les solutions techniques et nous avons lancé un appel. A la lecture des réponses, c'est celui-ci qui a eu, il y avait une note sur le prix, sur le délai et une note sur la qualité de la prestation technique. Tout cela rassemblé a mis Rénov'sport devant et c'est moi qui ai eu le dernier mot après avoir vu toutes les grilles que les uns et les autres avaient fait parce que je ne suis pas une « cheftaine » du gazon. »

Mr LEVESQUE : « Je peux aussi décrire le nombre de candidatures que l'on a fait. Nous avons 4 candidats dont 1 qui avait fait 2 offres, donc l'offre de base et une variante. »

Mme le MAIRE : « Les travaux commencent ? »

Mme BRIFFARD : « Les travaux ont débuté lundi 17 mai. Je précise que cela rentre dans l'étude que nous avons effectuée avec Labo Sport. Là c'est en parfaite cohésion. »

Mme le MAIRE : « Le terrain n'est donc pas praticable jusque ? »

Mme BRIFFARD : « Début septembre. Nous avons vu qu'il reste 2 matchs : un match de championnat encore là et ensuite, un match de coupe et ces matchs seront joués sur le stade Franchet. La ligue est avertie, cela ne pose aucun problème. Il était mieux de le faire à cette période là pour ensuite, pour le gazon, et cela gêne moins aussi pour le début de saison. »

Mr GOUET : « Concernant le point n° 047/10, pourriez-vous nous rappeler ce que c'est que le contentieux TRAN QUOC DUNG ? »

Mme le MAIRE : « Nous devons être au printemps 2009, nous avons voté au Conseil Municipal, le principe d'une étude sur le chauffage. Nous avons lancé l'étude, la candidature pour le marché et une Société a été retenue pour son délai. »

Mr LEVESQUE : « Cette Société avait obtenu le marché parce qu'elle proposait un des points forts de son offre, c'étaient des délais assez courts qui nous permettaient, par rapport à la suite de la démarche, d'envisager pour le 1<sup>er</sup> octobre, un renouvellement du contrat de chauffage. Il se trouve que ces délais qui étaient de 17 jours je crois... »

Mme le MAIRE : « Et qui devaient nous permettre d'avoir une copie finie pour la mi-mai. Mi septembre, nous n'avions toujours rien. Donc, nous avons refusé de recevoir la copie après, parce qu'il s'agissait de renouveler le contrat à Dalkia mais avec des objectifs précis et nous avons dû relancer la campagne de chauffe selon les modalités antérieures par ce défaut là. Donc là, c'est relancé indépendamment du procès. »

Mr LEVESQUE : « Je précise que nous n'avions rien mi septembre mais nous avons évidemment relancé cette Société, bien sûr. »

Mme le MAIRE : « Donc aujourd'hui, il y a une nouvelle Société qui doit nous produire cette étude pour que nous ayons la même logique avant de réarmer à l'automne. Mais en attendant, ce Monsieur qui a été refusé, nous intente un procès au Tribunal Administratif. Il est difficile de dire avant, mais quelque part, nous ne sommes pas très inquiets. Il y a un coût qui est d'environ 2 000 € TTC. Bien entendu que si nous gagnons, c'est la partie adverse qui le paiera. C'est déjà pris en charge par l'assurance. Donc, les collectivités aujourd'hui sont très inquiètes du nombre de procès.

## **b) Informations diverses**

### 1) Courriers reçus

. Lettres de remerciements :

- Moto Club Eu-Mers-Tréport pour l'aide apportée pour l'organisation de l'Enduro 2010
- Etablissement français du sang – normandie – pour aide apportée à la collecte du 20 avril 2010 (181 dons),
- de Mr et Mme Laurent LAMORIL pour présents offerts à l'occasion de leur mariage.
- pour déneigement rue de Rome.

### 2) Informations diverses

. Mise en place des conseils de surveillance dans les Ets de santé.

Mme le MAIRE : « Je continue avec toute une série de lettres de remerciements, puis le point d'informations diverses, nous l'avons traité puisqu'à ce stade là, j'en étais à vous parler de ma candidature que j'aurais signé moi-même et on l'a transformée en vote.

Le Conseil Municipal suivant est théoriquement prévu le 25 juin, toujours un vendredi, à la salle Audiard puisque les travaux débutent le 08 juin, donc c'est sûr nous serons à la salle Audiard. Nous allons voir si l'ordre du jour s'annoncera assez chargé du constat que nous avons déjà.

Il n'est pas impossible que nous ayons un Conseil Municipal début juillet.

Mme MALLET : « Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons tous un document remis sur tables, le courrier était de l'Association St Laurent, la Hêtraie. Je voulais savoir si des réponses leur avaient été apportées et que si le montant de la subvention, à mon avis, de mémoire, de 57 000 € qui leur a été attribué d'après ce que j'ai lu dans la presse, est suffisant et s'il y a des actions vis-à-vis de ce centre aéré, puisque nous n'avons pas de centre aéré municipal et que nous avons toujours délégué à des Associations. »

Mme le MAIRE : « Nous avons eu ce type de courrier avec un déficit à peu près de même ampleur au Centre des Fontaines avec le fait qu'ils doivent nous produire un certain nombre de

documents. Nous nous apprêtons à avancer avec eux. Aujourd'hui, leur demande semble beaucoup plus à verser une prime au départ de leur Directeur, ce qui, là, n'est pas de notre ressort. C'est un peu compliqué. »

Mr LEVESQUE : « Je voudrais préciser les sommes. Donc, la partie subventions c'est bien 57 000 € mais auxquels il faut ajouter le contrat enfance jeunesse qui est, de mémoire, de 19 295 € »

Mme MALLET : « Pour chaque Association ? »

Mr LEVESQUE : « Non, là je vous parle de l'Association la Hêtraie. »

Mme le MAIRE : « Sachant qu'ils ont continué de faire des activités sans clientèle. Donc, il y a forcément des coûts. Il ne faut pas que chacun fasse, à très peu d'enfants, son activité dans son coin. Et surtout en plus quand c'est la même deux fois, donc ils supportent de réels déficits l'un et l'autre. Vous avez dit un mot tout à l'heure. Je vous rejoins.

Et ce que je disais à Mr LENGLET, nous ne pouvons aider à financer que les activités sur lesquelles nous avons autorisé. »

Mme MALLET : « Ce n'est pas un peu d'ingérence dans le milieu associatif ? »

Mme le MAIRE : « Non. Il y a une somme globale, après, on ne peut pas nous impacter des sommes supplémentaires sur des activités que nous n'avons pas avalisées. Il y a moult exemples dans les années antérieures, même avant que nous n'arrivions. »

Mr LENGLET : « D'où la nécessité du contrat éducatif local. »

Mr VITAUX : « Nous sommes dans les informations diverses, je voulais juste vous faire une remarque à vous personnellement Mme le Maire, concernant les dernières festivités du 08 mai où j'ai trouvé, ce n'est même pas quelque peu, plus que déplacé et irrespectueux à chaque fois que vous faites un discours dans ces événements de commémoration nationale, vous n'oubliez jamais de faire vos remarques et vos pics de politique nationale, alors que nous sommes dans des commémorations dignes de patriotes etc. Ayez un respect pour les anciens combattants pour ce genre de moments. »

Mme le MAIRE : « Justement, les anciens combattants sont venus me remercier, peut-être pas tous, mais ils sont venus me remercier. Je peux vous assurer, en tout cas, le chapitre sur les acquis sociaux post guerre, ils ont été très sensibles de savoir, qu'on trouvait nécessaire d'en parler. Ils sont très inquiets eux-mêmes, mais vous avez votre perception Monsieur, mais j'entends votre remarque, mais croyez que, sur ce chapitre là, nous sommes sur un événement national, sur le terrain. Du national sur le terrain. Là, je n'ai pas de leçons à recevoir de votre part sur ce sujet là, mais je vous remercie de m'avoir fait la remarque, cela veut dire que je suis accessible. »

Mr VITAUX : « Ce n'est pas une leçon que je vous donne Madame, c'est juste une remarque sur le fait que vous êtes hors contexte dans ce genre de discours. »

Mr BARBIER : « Ce n'est pas du tout hors contexte puisqu'on défend des valeurs, ce n'est pas ce que nous faisons dans les commémorations ? »

Mr GAOUYER : « Il a été évoqué lors du discours, les acquis du conseil national de la résistance. On sait très bien qu'actuellement, ces acquis là sont remis en cause, que ces acquis là ont été acquis de haute lutte par des gens qui se sont battus contre des forces qui ne voulaient pas de ces acquis et actuellement, ces acquis sont remis en cause par des gens aussi intelligents, par exemple que le vice Président Denis KESSLER, le vice Président de l'Association des patrons qui a dit – enfin,

voilà un gouvernement qui va nous faire disparaître tout ce qui a été acquis en 1945- C'est une réalité. »

Mme le MAIRE : « Je vais lever le Conseil Municipal, je vous remercie.

Un certain nombre de rendez-vous sont devant nous, comme La Fête des Voisins, le déplacement de nos Anciens, la Fête de la St Jean et la Fête de la Musique. Nous espérons vous voir au Carnaval du Champs de Mars, ce Dimanche avec le lendemain, le rebond musical et les poubelles passent lundi, mais la Com de Com n'a pas déclaré le lundi de Pentecôte férié. »

Mr PARISY : « Je voudrais dire à Mr GREBOVAL, au Champs de Mars, c'est la fête et comme il y a des arbres qui sont enlevés, il y a un trou phénoménal à un endroit et il y a un manège, cela me fait très peur pour les personnes qui vont être autour du manège. Je ne sais pas si on ne peut pas y mettre de la terre ou autre, il y a un trou dangereux. »

La séance est levée à 22h20.

-=-=-=-